

EPIGRAPHE

Pour mener une analyse financière, il faut connaître les règles et normes de gestion financière auxquelles l'analyste devra se référer pour comprendre les problèmes financiers de l'entreprise.

Séraphin KALUMBU

DEDICACE

A mon époux NZEMBA TSASA Daddy pour l'amour et la détermination de faire de moi une femme utile dans la société.

A ma fille KHUMBA TSASA Dalicia pour ton attachement.

A mon père SENA NANTAL pour votre attention et vos encouragements.

A ma mère MUZINGA Bernadine pour tous les sacrifices consentis pour les études.

A mes frères Sorel SENA, Keran SENA, Gracia SENA, THEZI SENA pour votre soutien.

A ma sœur Sophia SENA dont nous implorons l'Eternel pour le repos de son âme.

Cynthia SENA KIKAR

REMERCIEMENTS

Nous voici arrivé au terme de cette étude qui sanctionne la fin de notre cycle de licence, qu'il nous soit permis de nous acquitter d'un agréable devoir celui de remercier tous ceux qui de près ou de loin nous ont aidé à le réaliser.

Nos remerciements s'adressent d'abord au Maître de la création et dont la Bible toute entière dit qu'il est le maître de la vie, dispensateur de tout don et de toute grâce.

Nous pensons particulièrement au Professeur Richard KITONDUA qui a bien voulu assurer la direction de ce travail en dépit de ses multiples occupations. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

A l'Assistant KIBE, nous disons merci pour sa disponibilité, l'encadrement et le suivi de ce travail.

Nous voulons exprimer notre profonde reconnaissance à la Révérende Sœur MUZINGA YAKA Théclé pour ses conseils, son édification et son soutien qu'elle ne cesse de manifester à notre modeste personne.

A toute la famille MUZINGA surtout sincèrement la remercier pour leur soutien moral et financier et sans oublier maman Lyliane IBOFA et toute sa famille.

A nos amis de promotion : Cécile LUNGUNGU, Niclette PHEMBA et les autres que nous n'avons pas nommément cités ici, nous disons merci pour la vie vécue ensemble et pour les services rendus.

Que tous ceux ou celles qui se sont donnés corps et âme pour nous et dont les noms sont omis, trouvent également à travers ces lignes, l'expression de notre profonde gratitude.

Cynthia SENA KIKAR

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

BFR	: Besoin en Fond de Roulement
BFRE	: Besoin en Fond de Roulement d'Exploitation
BFRHE	: Besoin en Fond de roulement Hors exploitation
CM	: Coût marginal
F.R	: Fond de Roulement
FRB	: Fond de Roulement Brut
FRP	: Fond de Roulement Propre
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OZAC	: Office Zaïrois de Contrôle
PE	: Prix d'Equilibre
Pm	: Prix marginal
Qe	: Quantité d'équilibre
QM	: Quantité marginale
RM	: Recette marginale
SGS	: Société Générale de Surveillance
SZS	: Société Zaïroise de Surveillance
TN	: Trésorerie Net

LISTE DE TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. TABLEAUX

Tableau n°1 : Tableau des départements provinciaux	49
Tableau n°2. Etat financier au 31 décembre 2008 actif	51
Tableau n°3. Etat financier au 31 décembre 2008 Passif	53
Tableau N°4 : De formation du résultat	54
Tableau n°5 : Etats financiers au 31 décembre 2009	56
Tableau n° 6 : Etat financier du passif EN CDF 936.935FC/0.66	58
TABLEAU n°7 : De formation 2009 EN CAP/0.66	59
Tableau n°8 : Etats financiers au 31 décembre 2010	61
Tableau n°9 : Etat financier au 31 décembre 2010 Passif	63
TABLEAU n°10 : de formation de résultat 2010 en CAP 9116.84	64
Tableau n°11 : Bilan 31 décembre 2011 Passif	65
Tableau n° 12 : 31 décembre 2011	66
Tableau n°13 : de formation de résultat en CDF 92/6.76 2011	67
Tableau n°14 : Bilan synthétique	68
Tableau n° 15 : Bilan condensé	69
Tableau n° 16 : Bilan de cristallisation	70
Tableau n° 17 : calcul du fonds de roulement par haut du bilan	71
Tableau n° 18 : fonds de roulement par bas du bilan	72
TABLEAU N°19 : calcul du BFR	73
Tableau n° 20 : Calcul de TN	74

2. GRAPHIQUE

Graphique n°1 : Illustration graphique de l'équilibre du monopoleur 34

INTRODUCTION

1. Problématique

A l'heure actuelle l'économie congolaise traverse une période particulièrement difficile dans les différents secteurs de la vie nationale. C'est ainsi que les entreprises publiques ou privées subissent une crise dont les conséquences ont été la baisse des activités et l'insuffisance de la trésorerie de la plus part de ces entreprises.

Dans le contexte actuel, la RD Congo ne disposant pas de crédibilité de la part de ses partenaires externe, cependant l'OCC souffre des maux tels que la sous-capitalisation, le manque de trésorerie, du vieillissement de l'actif de production et du manque ressources. Les financements de ces entreprises constituent un véritable casse – tête

En effet, la compréhension et l'analyse des états financiers doivent désormais faire parti de la culture financière et économique de ce 21^e siècle, car ces états financiers constituent des documents entre autre, à la solution des multiples questions relatives au financement, à l'étude des équilibres financiers et à l'appréciation du risque d'une entreprise.

Stigmatisant cette situation quelques interrogations méritent d'être posées :

- Est ce que l'OCC respecte-t-il la règle de l'équilibre financier ?
- l'OCC arrive-t-il à la suffisance de la trésorerie ?

2. Hypothèses

L'hypothèse de travail est pour nous une affirmation avancée dans une étude dans le but de chercher à la confirmer ou à l'infirmer (LUTUTALA MUMPASI, 2006-2007). Comme la plupart des entreprises qui connaissent de difficultés sur les plans financiers ne respectent pas les normes de l'équilibre financier, nous supposons que l'OCC ne respecterait pas la règle de l'équilibre financier et par conséquent n'arriverait pas aussi à la suffisance de la trésorerie.

3. Choix et intérêt du sujet

Compte tenu de l'importance de calcul de l'équilibre financier au sein d'une entreprise, l'intérêt de ce sujet nous paraît à la fois théorique et pratique.

- Sur le plan théorique, elle nous permet :
 - ✓ de comprendre le bien fondé d'une analyse de l'équilibre financier au sein d'une entreprise.
 - ✓ En tant que futur économiste financier nous pensons apporter notre pierre à l'éducation du monde scientifique par rapport à notre filière d'étude.
- Sur le plan pratique : ce travail nous permettra de comparer la théorie apprise à la pratique et faire comprendre au gestionnaire de l'OCC sur la manière dont les entreprises publique subissent des problèmes financier par manque d'analyse de l'équilibre financier.

4. Méthodologie du travail

Tout travail qui se veut scientifique nécessite l'utilisation de certaines méthodes et techniques reconnues universellement. Pour notre travail, nous avons utilisé les méthodes et techniques suivantes :

a. Méthodes

Selon Madeleine Grawitz une méthode est une démarche scientifique susceptible d'aboutir à un résultat par rapport à la question posée (GRAWITZ, M., 1974).

- ✓ méthode historique : cette méthode nous a permis de retracer la genèse l'OCC
- ✓ méthode analytique : qui nous a permis de soumettre toutes les données recueillis à un examen sérieux notamment le bilan, le tableau de formation de résultat, ainsi que d'autre document qui étaient mis à notre disposition afin de dégager les ressources de l'autofinancement.
- ✓ méthode descriptive ; cette méthode nous a permis de décrire les phénomènes observé afin de faire ressortir les traits caractéristiques permettant la vérification de nos hypothèses.

b. Techniques

Parmi les techniques utilisées nous avons :

- ✓ Technique documentaire : elle nous a permis d'enrichir l'approche théorique de notre travail grâce à la consultation de certains ouvrages, notes de cours, des TFC, Mémoire, en rapport avec notre sujet.

- ✓ techniques d'interview : elle nous a permis de palper les réalités de service financier grâce aux questions posé aux agents de l'OCC.

5. Délimitation du sujet

Tout travail scientifique doit se limité dans le temps et dans l'espace .compte tenu de moyen mise à notre disposition, nous limiterons notre étude à l'office congolais de contrôle. Dans le temps, notre mémoire va sur période de 4 ans c'est-à-dire de 2008 à 2011, pour nous aider à mener une analyse dynamique de l'équilibre financier.

6. Canevas du travail

Outre l'introduction et la conclusion, notre mémoire est subdivisé en trois (3) chapitres

- ✓ le premier chapitre parle de théorie conceptuelle.
- ✓ le second est la présentation de l'OCC.
- ✓ en fin le troisième parle de l'analyse de l'équilibre financier de l'OCC .

CHAPITRE I : THEORIE CONCEPTUELLE

Section 1 : Notions sur l'équilibre financier

Une première grandeur reflétant un équilibre sommaire est indiquée par la confrontation du passif à long terme avec les immobilisations, elle est exprimé par :

- Fond de roulement
- Le besoin en fonds de roulement
- Enfin la trésorerie

1.1 Le fond de roulement (FR)

1.1.1 définition

Certains auteurs définissent le FR comme étant la différence entre les capitaux permanents et les valeurs immobilisées ; d'autres le définissent comme étant la différence entre le total des valeurs circulantes d'une part et les dettes à court terme; d'autres part la véritable définition du FR est celle-ci le FR correspond à la part des capitaux permanent qui n'étant pas absorbée par le financement des valeurs immobilisés reste disponible pour financier les besoins liés au cycle d'exploitations au besoin en FR (Séraphin KALUME, 2010-2011).

1.2 Modes de calcul du FR

Le FR peut se calculer en utilisant soit les éléments du haut du bilan c'est-à-dire calcul par le haut du bilan les éléments du bas du bilan c'est-à-dire calcul par le bas du bilan. Ces modes de calcul conduisent au même résultat numérique, puisque le total de l'actif et celui du passif du bilan sont égaux

- Calcul du FR par le haut du bilan

Par le haut du bilan : le FR est obtenu par la formule suivant

$FR = \text{capitaux permanents} - \text{valeurs immobilisées}$

Ce mode de calcul met l'accent sur l'origine du FR et sur ses véritables déterminant de ce fonds il s'agit d'une analyse qui permet d'expliquer la valeur du FR a une date donné

- Calcul du FR par le bas du bilan

En utilisant les éléments du bas du bilan, le FR est obtenu par la formule suivant :

$FR = \text{Valeur circulante} - \text{dettes à court terme}$

Ce mode de calcul du FR bien qu'il ne permet pas d'expliquer la valeur du FR n'est pas pour autant à exclure complètement, car il permet de mesurer l'écart existant entre l'actif immédiatement disponible valeur disponible et l'actif ultérieurement convertible en espèce valeur d'exploitation et valeur réalisable d'une par et les dettes à court terme d'autre part.

On peut conclure que le meilleur mode de calcul du FR est celui du haut du bilan car le FR est un élément d'appréciation de l'équilibre financier à L.T permet de voir comme l'entreprise à financier ses investissements.

Types de fond de roulement

A. Le FR net ou FR total (FR N)

Appelé aussi FR permanents ou FR financier il correspond à la partie de l'actif mobilisé financé par les capitaux permanent.

FRN = valeurs circulantes – dettes à court terme = calcul par le bas du bilan.

FRN = capitaux permanent – valeurs immobilisées = calcul par le haut du bilan (KALUMBU, 2010-2011).

B. le FR propre (FRP)

Il correspond à la partie de l'actif immobilisé financée par les capitaux propres.

FRP = Capitaux propres – VIN = Calcul par le haut du bilan

FRP = valeur circulants - passif exigible = calcul par le bas du bilan

Correspond à la partie de l'actif immobilisée financée par des emprunts à L.M.T

FRP = FRN - D à LT/ MT

C. le FR brut total ou FR économique

Il correspond à l'ensemble de l'actif circulant obtenu dans le bilan comptable.

FRB = valeur circulants = V.E + V.R + VD

1.1.4. Appréciation niveau de FR

Le fond de roulement peut être positif, négatif, ou nul.

Le FR positif peut être pléthorique : le FR est dit pléthorique ou excédentaire lorsqu'il couvre la totalité des valeurs d'exploitation et une partie des valeurs réalisables ou valeurs disponibles. on considère dans ce cas qu'il ya immobilisation des capitaux, car l'excédent du FR sur les valeurs d'exploitation représente une part des capitaux mal utilisé et qui ne se fructifient pas et ne sont pas rentabilisés.

- ✓ le FR positif peut être suffisant ou équilibré c'est-à-dire, lorsqu'il couvre ou finance entièrement la zone de risque (valeur d'exploitation), c'est la situation idéale.
- ✓ le FR peut être insuffisant lorsqu'il ne couvre ou ne finance qu'une partie des valeurs d'exploitation c'est-à-dire d'une partie de la zone de risque. il est évident que la partie qui reste est financé par des dettes à C.T.

2. Le FR négatif : le FR est négatif lorsque

- les capitaux permanents sont inférieurs aux valeurs immobilisées.
- ou les valeurs circulantes sont inférieures aux dettes à CT.

Cette situation indique qu'une partie des immobilisations est financée par les D à CT, ce qui constitue une violation de la règle dite de l'équilibre financier minimum

Le risque est dans ce cas trop grand parce qu'il faudra réaliser (vendre) une partie des immobilisées pour payer les dettes à CT.

3. Le FR nul

Le FR est nul lorsque : les capitaux permanents sont égales aux valeurs immobilisées.

Le FR, quelque soit son importance, n'est pas la seule notion à prendre en compte pour porter un jugement sur la situation financière d'une entreprise. Ainsi doit-on compléter son étude en le comparant aux besoins de financement du cycle d'exploitation .on recourt pour cela à un concept plus dynamique, qui est le besoin en fond de roulement (BFR) (KALUMBU, 2010-2011).

1.2 Les Besoins en Fond de Roulement(BFR)

Pour mieux comprendre ce concept, il est nécessaire de rappeler la notion du cycle d'exploitation, des besoins et des ressources qui sont à l'origine des BFR.

1.2.1. Le cycle d'exploitation, les besoins et les cycles de financement

Le cycle d'exploitation : appelé aussi cycle achat-production-vente, correspond à l'ensemble des opérations d'exploitation. La durée de ce cycle varie selon les secteurs. Pendant ce cycle, il existe un décalage entre les opérations (achat, production et vente) et la transformation en monnaie de ces opérations.

Mais il faut ajouter que les entreprises par le fait même qu'elles vivent, doivent faire face à un certain nombre de besoins : locaux, matériel stocks MP et PF.

Ces besoins peuvent être classés en deux catégories :

Les besoins cycliques : sont les besoins dont l'existence est directement liée au cycle d'exploitation et qui se renouvelle au rythme de celui-ci (stock, client...) en terme comptable, les besoins cycliques correspondent à ce que l'on appelle « actif circulant hors trésorerie » c.à.d. les valeurs d'exploitation et les valeurs réalisables.

Les besoins acycliques : sont les besoins nécessaires à l'exploitation mais dont l'existence n'est pas directement liée au cycle d'exploitation. En terme comptable les besoins acycliques constituent ce que l'on appelle immobilisation (incorporelles, corporelles et financière). Par ailleurs, les entreprises ne paient jamais leurs dettes rigoureusement au comptant. Lorsqu'ils s'agissent de dettes envers leurs fournisseurs

ou de leurs dettes fiscales ou parafiscales et, ces dettes en attente de paiement constituent pour elle des ressources.

Ces ressources peuvent être classées en deux catégories

- **les ressources cycliques** : sont ceux dont l'existence est étroitement liée au cycle d'exploitation et qui se renouvellent au rythme de celui-ci (fournisseurs, dettes fiscales et parafiscale...). En terme comptable ces ressources constituent « le passif circulant » ou dettes à CT.
- **les ressources acycliques** : sont ceux dont l'existence n'est pas directement liée au cycle d'exploitation telle que les fonds propres et les emprunts à L & MT. En terme comptable ces ressources correspondent aux capitaux permanents.

1.2.2. Définition des BFR

Le BFR est défini comme étant la part des besoins cyclique dont le financement n'est pas assuré par les ressources cycliques et se trouve par la suite à la charge de l'entreprise.

1.2.3 Type de BFR

Les BFR comprennent généralement :

- les besoins en fond de roulement d'exploitation (BFRE) appelé aussi BFR cyclique
- les besoins en fond de roulement hors exploitation (BFRHE) appelé aussi BFR acyclique.

1.2.3.1 les besoins en FR et leur mode de calcul

A. Les besoins en FR d'exploitation (BFRE)

Appelé aussi besoin nets d'exploitation ils correspondent à la partie des ressources d'exploitation dont le financement n'est pas assuré par des ressources nées du cycle d'exploitation .

Formule : $BFRE = \text{besoin cyclique} - \text{ressource cyclique}$

Les besoins cycliques représentés par les postes ;

- Des valeurs d'exploitation
- les créances s/clients et compte rattachés
- autres créances liés au cycle d'exploitation
- les comptes de régularisation d'actif
- les effets escomptés non échus (hors bilan)
- les avances et acomptes versés

Les ressources cycliques regroupent les postes :

- fournisseurs et comptes rattachés (46,53)
- avances et acompte reçus
- dette fiscales et sociales
- les comptes de régularisation du passif.

Le BFRE peut être positif, négatif, ou nul

1. Le BFRE est positif : si l'actif circulant non compris le disponible est supérieur au passif circulant non compris la trésorerie du passif .

En d'autre terme si l'exploitation a généré plus d'emplois que des ressources: il subsiste donc dans ce cas un solde résiduel à financer.

2. Les BFR est négatif si l'exploitation sécrète plus des ressources que nécessite l'emploi(les besoins)

B. Les BFR hors exploitation(BFRHE)

Appelé aussi besoin net hors exploitation ils représentent la différence entre les besoins et les ressources hors exploitation c'est-à-dire non liées directement à l'exploitation ils sont généralement peu élevés par rapport aux besoins d'exploitation.

BFRHE = Besoin hors exploitation-ressources hors exploitation

On parle des besoins nets hors exploitation ou BFRHE si les besoins hors exploitation sont supérieurs aux ressources hors exploitation dans le cas contraire, certains auteurs préfèrent l'expression ressources nettes hors exploitation.

Bref, les besoins en fonds de roulement résultent de la somme algébrique des BFRE et des BFRHE.

$BFR=BFRE+BFRHE$

1.3. La trésorerie

1.3 .1. Définition

La trésorerie d'une entreprise est la différence entre les ressources mises en œuvre pour financer son activité (FRN) et les besoins entraînés par cette activité(BFR) (2).

Nous compléterons pour dire que la trésorerie d'une manière générale est le solde entre différents flux liés à l'exploitation d'une entreprise, entre autres la totalité des ressources dont dispose celle -ci pour fonctionner et l'ensemble des besoins de financement

nécessaire à ces fonctionnements : le fonds de roulement et les besoins en fonds de roulement²

Mathématiquement, on aura ; trésorerie nette = FRN-BFR

Au sens comptable, une autre façon de définir la trésorerie est celle qui consiste à faire la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive.

Trésorerie nette =trésorerie active-trésorerie passive

1.3.2. Rôle importance et objectif

La trésorerie est une grande référence de la gestion financière de l'entreprise car elle est dotée de la capacité de bien gérer des situations difficiles de celle-ci en tenant compte des objectifs suivants :

- renforcer le carnet de commande ;
- gérer les flux financiers de manière optimale ;
- rétablir le climat social ;
- minimiser les charges ou maximiser les revenus financiers.
- regagner la confiance du personnel et de l'environnement
- maîtriser le risque de charge
- retrouver un niveau de rentabilité convenable
- obtenir une structure financière de l'entreprise
- mettre tout en œuvre pour assurer à l'entreprise les liquidités suffisantes pour faire face à ses échéances impératives, maintenir son activité et mener à bonne fin son plan d'investissement et développement

La trésorerie s'avère être importante dans la mesure où elle permet à l'entreprise d'évaluer la possibilité de ses avoirs à faire ses engagements financiers à court terme et d'assurer aujourd'hui et demain

la solvabilité de son entreprise et répond aux différents soucis que peut se faire tout gestionnaire à savoir :

- assurer la sécurité financière de l'entreprise en honorant ses engagements à l'échéance survenue avec de frais financiers et administratif
- distribuer et affecter les revenus aux différents axes financiers de l'entreprise

Concrètement tous les éléments précités (rôle, importance et objectif) ne peuvent s'exercer correctement que dans un environnement qui leur est réceptif. C'est pourquoi l'organisation et la structure de l'entreprise doivent être adaptées en conséquence pour optimiser les résultats de la trésorerie.

1.3.3. Sorte et mode de calcul de la trésorerie

D'après sa grandeur et ses objectifs, la trésorerie peut être consultée et appliquée généralement dans plusieurs types de trésorerie, mais dans le cadre de notre travail nous distinguerons six(6) étapes de trésoreries à savoir :

1. La trésorerie totale ou générale

C'est l'ensemble des moyens dont dispose l'entreprise pour faire face à ses dettes à CT elle est représentée par les valeurs réalisable à court terme, qui ne deviendront disponibles que progressivement par paiement de débiteurs divers plus valeurs disponibles moins les dettes à court terme c'est-à-dire elle est égale au fonds de roulement net

FORMULE ; $T_t = (VR+VD)-DCT$

$T_t = (VE+VR+VD) - DCT$

Ou $T_t = FRN$

2. La trésorerie réduite

C'est la différence qui existe entre la somme des valeurs réalisables à court terme moins les fausses créances plus les valeurs disponibles et les dettes à court terme moins les fausses dettes

$$T_t = (VR - FC) + VD - (DCT - FD)$$

3. La trésorerie immédiate

Il s'agit du résultat obtenu des valeurs disponibles après le remboursement ou l'apurement total éventuelle des dettes à court terme desquelles sont déduites les fausses dettes

$$\text{Formule ; } T_t = VD - (DCT - FD)$$

En d'autres termes c'est l'ensemble des valeurs disponibles dont peut disposer une entreprise pour faire face à l'échéance de ses dettes à court terme.

4. La trésorerie active (Ta)

On parle de la trésorerie active lorsqu'il s'agit des disponibilités dégagées ou générées par l'activité courante en plein fonctionnement de l'entreprise auxquels on ajoute les valeurs immobilisées ou immobilières de placement et autre titre de placement.

$$\text{FORMULE : } T_a = VD + VIP$$

5. La trésorerie passive (Tp)

Elle est celle qui est générées par l'activité courante des opérations financières entre l'entreprise et la banque. Elle comprend le solde créditeur de compte banque et les effets escomptés.

FORMULE ; $TP = SCB + EP$

SCB : solde créditeur banque (découvert bancaire)

EP : Effet à payer (effet escomptés)

6. La trésorerie nette

Suivant l'analyse financière, la trésorerie nette représente le financement à court terme nécessaire à l'entreprise pour combler l'écart négatif provenant de la différence entre le fonds de roulement net(FRN) et le besoin en fond de roulement (BFR), soit le placement à court terme effectué par l'entreprise grâce à l'écart positif constaté entre ces deux mêmes entités.

Formule : $TN = FR - BFR$

1.3.4. Appréciation de la trésorerie

1. application de la trésorerie du point de vue de son degré

D'une manière générale, la trésorerie d'une entreprise peut prendre l'une des formes suivantes :

- 1) La forme aisée
- 2) La forme relative
- 3) La forme serrée (Lofele, p.35)

1) La trésorerie est aisée

Lorsque la différence entre les valeurs disponibles et les dettes à court terme est positif ou excédentaire, c'est-à-dire que les valeurs disponibles sont supérieures aux dettes à court terme. Une trésorerie aisée sert :

- D'acheter en temps opportuns pour profiter des prix avantageux ;
- De payer au comptant pour bénéficier de l'escompte ;
- D'améliorer et de renouveler les moyens de production.

2) La trésorerie est relative

Lorsqu'elle couvre entièrement les dettes à court terme, c'est-à-dire que les valeurs réalisables et les valeurs disponibles sont égales aux dettes à court terme et cette relativité permettra à l'entreprise de constater qu'en principe elle n'a pas de problème d'ajustement au niveau du fonctionnement global de sa trésorerie.

3) La trésorerie est serrée

Lorsque la différence entre les valeurs disponibles et les dettes à court terme est négative, c'est-à-dire que les valeurs disponibles sont inférieures aux dettes à court terme. Elle oblige :

- A solliciter des délais de paiement chez les créanciers, ce qui est mal vu ;
- A presser ses débiteurs ce qui peut provoquer un mécontentement des clients ;
- A solliciter des crédits auprès des banques.

1.3.5. Notions de budget de trésorerie

Le budget de trésorerie est un document de synthèse des flux monétaires, encaissés et décaissés au cours d'une période bien déterminée. Autrement dit, c'est un document récapitulatif des encaissements et des décaissements de l'entreprise sur une période donnée. Il permet de faire la synthèse financière de l'ensemble des budgets de l'entreprise, de réaliser une prévision mensuelle de trésorerie à mettre en œuvre pour combler le déficit de trésorerie prévue (LOFELE, op. cit, p.61).

La réalisation de ce budget est fondamentale pour obtenir une trésorerie sûre et régulière permettant d'éviter les échéances dramatiques. La détérioration des relations avec les fournisseurs et le banquier (LOFELE, idem, p.91).

L'établissement du budget de trésorerie permet de déterminer le volume et la nature des crédits à court terme dont l'entreprise aura besoin, comme marge de sécurité ou comme note de financement des besoins de courte durée (Séraphin KALUMBU, 2010-2011, p.30).

L'élaboration de ce budget nécessite la prise en présence d'une part d'un échéancier (calendrier prévisionnel), des recettes et d'autre part, d'un échéancier des dépenses. Les soldes de trésorerie (excédentaire ou déficitaire) à placer ou à combler s'obtiennent par la différence entre les recettes et des dépenses prévisionnelles (Séraphin KALUMBU, op. cit).

Notons que la tâche principale de ce budget est de dégager des soldes entre les entrées et les sorties. Ceci permettra également

aux responsables des jonctions de l'entreprise de voir si leur entreprise aura des ressources nécessaires pour financer ses différents besoins.

Il permet à l'entreprise d'avoir la possibilité de la détailler principalement par mois, c'est-à-dire de janvier à décembre ». Son intérêt est de voir prévisionnellement si la trésorerie sera soit déficitaire, c'est-à-dire excédentaire (LOFELE, op. cit). Le budget de trésorerie est destiné à :

- Traduire les hypothèses du budget et du bilan prévisionnel en terme de recettes et de dépenses futures ;
- Présenter les flux financiers en fonction des échéances qui leur sont propres et dégager les soldes journalières de trésorerie qui en découleront ;
- Enfin, ^réparer les actions nécessaires sur les plans de financement et de la gestion de risque des charges.

En bref, le budget de trésorerie est composé en budget des encaissements ou entrée de trésorerie et en budget de décaissement ou sortie de trésorerie.

Section 2 : L'entreprise

2.1. Définition

Le mot entreprise est définie de plusieurs manières mais en ce qui nous concerne, nous la définissons comme étant une unité de production des biens et des services en vue de réaliser les bénéfices.

D'après Alphonse Verhulst, c'est une cellule économique où sont combinées à l'initiative et sous la responsabilité de l'entrepreneur, les facteurs, naturels, travail et capital en vue de la production des biens et des services dans un but lucratif (VERHULST, 1984, p.8).

Le professeur Kasongo Mungongo quant à lui définit l'entreprise comme toute organisation ou groupe humain dont l'objet est de produire des biens et services pour la satisfaction des besoins de la collectivité (KASONGO, M., 2011).

Une entreprise est une unité économique autonome organisée pour la mise en œuvre d'un ensemble de facteurs de production en vue de produire des biens ou services pour le vendre (BERNARD, J.C et LEWANDOSKI, D., 1975, p.539).

2..2. Mission

L'entreprise a pour mission de mettre à la disposition de la collectivité des biens et services qui puissent satisfaire ses besoins. Pour y arriver, elle doit se ranger dans un secteur d'activité donné. C'est en fait cette collectivité qui lui assigne une mission qu'elle reprend dans ses statuts à travers la rubrique objet social.

2..3. Rôle de l'entreprise

Dans la société, l'entreprise est appelée à remplir plusieurs rôles : économique, social et technique.

2..3.1. Rôle économique

Celui-ci s'intéresse à la production des biens et services qui seront vendus aux consommateurs et aux meilleures conditions des prix et qualité à la production de leurs besoins.

2.3.2. Rôle social

Celui-ci s'intéresse à la création des emplois et à la procédure de la répartition équitable du revenu, de la production par une bonne politique salariale.

2.3.3. Rôle technique

Il revient à l'utilisation des outils et des techniques de production sophistiquées enfin de créer les biens et services des meilleures qualités répondant aux aspirations de sa clientèle (VERHLST, A., op. cit, p.7).

2.4. Classification de l'entreprise

On a coutume de distinguer plusieurs sortes d'entreprises en fonction de divers critères notamment suivant la forme juridique d'après laquelle nous distinguons :

- Les entreprises privées ;
- Les entreprises publiques ;
- Les entreprises mixtes.

2.4.1. Les entreprises privées

Sont celles qui appartiennent entièrement à des privées. Elles peuvent revêtir la forme sociétaire (sociétés des personnes, sociétés des capitaux) ou la forme individuelle (entreprises artisanales, entreprises agricoles).

2.4.2. Entreprises mixtes

Sont celles composées des capitaux privés souscrits par les privés et des capitaux publics souscrits par les pouvoirs publics.

2.4.3. Les entreprises publiques

Sont celles composées essentiellement des capitaux publics. C'est cette catégorie qui nous intéresse dans le cadre du présent travail.

Les entreprises publiques jouent un rôle non moins important dans le processus de développement car leur exploitation est guidée par la recherche de l'intérêt général. Leur indépendance vis-à-vis de l'Etat les oblige à subordonner leur action économique aux impératifs du gouvernement.

2.4.3.1. Définition

Une entreprise publique est une organisation placée sous la tutelle de l'autorité des pouvoirs publics qui en ont la propriété partielle ou entière, et dont l'activité est orientée vers la production des biens et services destinés à la vente à un prix qui tend à couvrir au moins leur prix de revient (BERNARD, V. et LEWANDOWSKI, op. cit, p.543).

2.3.4.2. Définition légale

En République Démocratique du Congo, suivant l'article 2 de la loi n°78-002 du 06 janvier 1978 portant disposition générale applicable aux entreprises publiques, on entend par entreprise publique, tout établissement qui quelle que soit de nature :

- Est créé et contrôlé par les pouvoirs publics pour remplir une tâche d'intérêt général ;
- Est créé à l'initiative des pouvoirs publics entre eux pour l'exploitation en commun d'un service ou d'une activité donnée.
- Est créé à l'initiative de pouvoirs publics en association avec les personnes morales du droit public pour l'exploitation en commun

d'un service ou d'une activité donnée (Loi n°73-002 » du 06 janvier 1977, in Journal Officiel de la R.D.C, 1991).

L'entreprise publique constitue donc une personne morale de droit public qui jouit d'une autonomie de gestion, sous la tutelle des autorités supérieures et disposant d'un patrimoine affecté à son social, culturel, administratif, scientifique ou technique.

Après les mutations opérées depuis 1966, les entreprises publiques encore en activité sont de trois origines différentes :

- Les filiales des sociétés à charte devenues entreprises après l'accession du pays à l'indépendance suite à des mesures annoncées en 1967. A titre d'exemple, on peut citer la GECAMINES, la SNCC, la SNEL, la REGIDESO, ... ;
- Les services d'administration publique rendus autonomes avec statuts d'entreprise publique (OFIDA, RVA, RVF, RVM, ...) ;
- Les établissements publics à caractère commercial et même administratif créé avec les statuts juridiques d'entreprises publiques. C'est le cas de SONAS, l'OCC, le FPI, ... (OMOMBO, O., 2000, p.190).

2.3.4.3. Missions et importance des entreprises publiques

Dans les pays en développement tout comme dans les pays développés, l'entreprise publique est considérée comme un moyen dont dispose les pouvoirs publics afin d'exercer un certain contrôle et donner une certaine orientation à la politique économique nationale. Il résulte, comme écrit G. BLADORNE (L'entreprise dans le circuit économique, éd. Blonder Gay, Bruxelles, 1994, p.130) que le rôle du secteur public est en principe de favoriser le fonctionnement de l'économie nationale avec un double objectif, d'une part de mettre en valeur les ressources nationales et de faciliter leur utilisation et d'autre

part, permettre par là, une croissance régulière du produit national. Ainsi, attribue-t-on à l'entreprise publique un triple rôle, à savoir :

- Rôle de complémentarité : le secteur public dans une économie de marché, joue un rôle complémentaire à celui du secteur privé pour l'harmonie et le fonctionnement de l'économie nationale.
- Rôle de secteur pilote traditionnel. Le secteur public est un secteur pilote dans le domaine où il lui revient d'assurer la croissance et le développement économique et social de la collectivité.
- Rôle de levier de commande et d'élément moteur dans le cadre d'une politique de développement : pour jouer ce rôle, G. BLADORNE estime que l'action de l'entreprise publique doit se situer dans un plan d'ensemble de l'évolution de la nation.

Eu égard à tout ce qui précède, nous comprenons que l'entreprise publique joue un rôle capital dans l'économie nationale. C'est à partir de ses activités qu'on arrive à comprendre l'activité économique nationale et d'apprécier la relation économique du point de vue national et international.

2.4. Fonctions de l'entreprise

Les principales fonctions énoncées par Henry Fayol (ingénieur français, 1843 – 1927) se sont diversifiées à la mesure du développement des méthodes de gestion. Il a relevé 6 fonctions dans l'entreprise : (fonction administrative, financière, comptable, commerciale, technique et la fonction de sécurité auxquelles on peut ajouter une septième fonction celle des relations sociales (FAYOL, H., 1916, p.42.).

2.4.1. Fonction administrative

La fonction administrative joue un rôle cerveau de l'entreprise. Elle dirige et coordonne les autres fonctions. Elle est commandée par les cinq, impératifs qu'il est bon de rappeler : prévoir, organiser, commander, couronner et contrôler. C'est une fonction diffusée par nature, puisqu'elle s'exerce à tous les échelons et dans toutes les entreprises. Les attributions qu'elle confère croisent dans le même sens que les responsabilités hiérarchiques :

- La sous fonction de direction
- La sous fonction de gestion
- La fonction d'exécution

2.4.2. Fonction financière

Du point de vue organisation, la gestion financière d'une entreprise n'est jamais dépendante de la sous fonction de gestion administrative.

La fonction financière doit veiller attentivement à trois conditions essentielles de sauvegarde et de progrès de l'entreprise qui sont :

- Assurer l'équilibre de fonctionnement ;
- Réunir les conditions nécessaires à l'expansion de l'entreprise ;
- Maintenir ou éventuellement requérir l'indépendance de l'entreprise.

2.4.3. La fonction technique

Elle met en œuvre les moyens dont dispose l'entreprise et réalise effectivement ce qui constitue son chiffre d'affaires. Elle apparaît aujourd'hui comme moins déterminante de l'activité.

L'entreprise des machines, le perfectionnement, le recyclage de la main d'œuvre et l'organisation scientifique du travail font partie de cette fonction.

2.4.4. Fonction comptable

Cette fonction, bien qu'associé est nettement distincte de la fonction financière. Elle traite au jour le jour, et récapitule les mouvements de fonds de l'entreprise en distinguant leur affectation qui enregistre les mouvements du capital et contrôle les résultats des opérations.

2.4.5. Fonction commerciale

Cette fonction, assure d'une part les relations de l'entreprise avec les clients et d'autre part avec les fournisseurs. C'est une fonction primordiale, c'est elle qui dépend de la vie de l'entreprise.

2.4.6. Fonction de sécurité

Elle comporte deux aspects :

- La sécurité des personnes est remplie à l'échelon de la direction ;
- La prévention contre le danger est un facteur d'efficience en même temps qu'un devoir social en face du risque. Pour la protection des biens (surveillance, incendie) des services spécialisés peuvent être constitués sous contrôle direct de direction.

2.5. Objectifs de l'entreprise

Les objectifs de la création de l'entreprise dépendent de la mission que leurs dirigeants se sont assignés. C'est pourquoi, il existe une hétérogénéité des objectifs poursuivis selon les dirigeants :

a) Dans une entreprise individuelle

- Un revenu personnel
- Un statut social supérieur à celui que lui procurerait une position salariée
- La sécurité

b) Dans une entreprise sociétaire

Les associés ou actionnaires recherchent :

- Le profit
- L'expansion
- La sécurité, c'est-à-dire assurer la résistance de l'entreprise contre toute attaque.

c) Dans une entreprise publique

Les dirigeants recherchent :

- L'efficacité économique
- La rentabilité économique
- A contribuer au budget de l'Etat
- Améliorer le bien social des travailleurs

d) Dans une association sans but lucratif (asbl)

Les dirigeants recherchent :

- L'amélioration du bien-être social de la collectivité
- La lutte contre la pauvreté.

Section 3 : Généralités sur les monopoles

3.1. Définition

L'entreprise en situation de monopole fournit la totalité de la production de la branche considérée. Le monopole est donc une situation caractérisée par la présence ou l'existence d'un vendeur unique d'un bien homogène en présence d'une infinité d'acheteurs.

En effet, pour qu'il ait monopole « pur » au sens défini précédemment, il faut que l'entreprise soit seule sur le marché qu'elle ne subisse pas de concurrence de la part des producteurs nationaux ou étrangers et que le produit n'ait pas de substitut.

En monopole, l'offreur constitue à lui seule toute l'industrie de son produit, on divine qu'il jouit d'un certain pouvoir de contrôle sur le prix, soit directement en fixant le niveau, soit indirectement à travers la quantité qu'il décide de mettre sur le marché.

La courbe de demande du marché qui est aussi celle du monopole, constitue une donnée fondamentale de sa stratégie. Ainsi, connaissant la demande qui s'adresse à lui le monopoleur à intérêt à produire exactement la quantité qui maximise son profit au prix indiqué sur la courbe de la demande.

3.2. Origine du monopole

Il y a plusieurs raisons qui expliquent l'existence et la persistance du monopole, qu'il nous soit permis dans notre travail d'en citer que quelques-uns parmi tant d'autres, à savoir :

- La sécurité publique et la nécessité technique dans la production de certains services publics et de certains produits stratégiques, c'est le cas des produits tels que l'eau potable, l'électricité ou le service postal. Ce sont des monopoles réglementés. La nécessité technique est liée aux économies d'échelles qui permettent de réduire le coût moyen d'opération.
- L'octroi par la loi du droit exclusif de production au bénéfice des inventeurs, c'est le cas de brevet d'invention ;

- Le contrôle de l'offre des matières premières nécessaires à la fabrication de certains produits stratégiques, c'est le cas de la fabrication d'explosif par l'AFRIDEX ;
- L'entente, la fusion ou l'intégration horizontale et verticale des entreprises, c'est pour contrôler suffisamment les marchés.

Donc, parfois une ressource naturelle confère un monopole à ses propriétaires. Parfois, un brevet d'invention donne le même résultat, mis temporairement, parfois l'Etat impose sa loi comme pour la production d'eau (ENTNER, F., 1991, p.303).

3.3. Caractéristiques du monopole

Le fonctionnement du marché est soumis à certains traits caractéristiques, tels que :

- L'existence d'un seul producteur ou vendeur pour plusieurs acheteurs ;
- La demande totale du marché s'adresse au seul vendeur, par conséquent si le vendeur désire plus, il devra baisser le prix ;
- Le produit fabriqué ou vendu n'a pas de substituts proches. Ceci nous pousse à souligner qu'en situation de monopole, l'élasticité croisée de la demande est nulle ou négligeable ;
- L'absence de liberté d'entrée et de sortie dans le marché.

Etant donné qu'il y a qu'un seul producteur pour l'ensemble du marché, la demande du marché est égale à l'ensemble de la demande qui s'adresse au producteur. Ainsi, pour vendre et faire beaucoup de recettes, le monopoleur doit baisser le prix de son produit.

3.4. Les formes de monopole

Il y a plusieurs formes de monopole qui se distinguent mutuellement selon qu'on se retrouve devant un seul producteur face à un, deux, petit nombre ou multitude de consommateurs. Pour une bonne illustration de cette hypothèse, nous épinglons à cet effet cinq types de monopoles, à savoir :

- Le monopole bilatéral
- Le monopole simple
- Le monopole contrarié
- Le monopole discriminant
- La concurrence monopolistique

1) Le monopole bilatéral

C'est une situation de monopole dans laquelle on retrouve un producteur (vendeur) face à un seul consommateur (acheteur).

2) Le monopole simple

C'est la forme de monopole dans lequel on trouve plusieurs acheteurs face à un seul vendeur. Ici, le monopoleur qui cherche à porter au maximum son profit, s'efforcera de choisir un prix et une quantité compatible avec les conditions de la demande qui s'adresse à son produit.

3) Le monopole contrarié

Le monopole contrarié est celui où l'on retrouve quelques acheteurs face à un producteur.

4) Le monopole discriminant

Il y a discrimination lorsqu'un monopoleur offre un même produit à divers acheteurs à des prix différents pendant une période donnée.

5) La concurrence monopolistique

Elle est définie comme une situation du marché dans laquelle il existe un nombre relativement important des producteurs offrant des produits qui sont substitués rapprochés. Mais chaque produit est suffisamment différencié d'un autre au point que le producteur peut disposer d'une demande propre exactement comme un monopoleur.

Par rapport au modèle d'oligopole, nous allons considérer une branche composée d'un certain nombre d'entreprise mais qui ne vendent plus exactement le même produit.

La différenciation des produits, peut être réelle ou simplement imaginée par des acheteurs compte tenu de l'emballage de la publicité ou de tout autre motif (Enter, op. cit, p.330).

3.5. Politique de tarification discriminatoire

Cette politique est fondée sur le mot « discrimination » qui veut dire le fait de distinguer des autres un groupe social et de restreindre ses droits (VERLHUST, A., 1999). Il peut aussi être défini comme étant une pratique qui consiste à l'application d'un prix d'un produit qui varie selon que l'on se retrouve dans un marché

quelconque, c'est-à-dire un prix qui se distingue suivant les différents marchés.

O distingue donc trois types de discrimination de prix à savoir (VARIAN, 1994) :

- La discrimination de prix de premier degré
- La discrimination de prix du second degré
- La discrimination de prix du troisième degré.

1) La discrimination du prix du premier degré

Elle correspond à une situation où le monopoleur rend les différentes unités d'out put à des prix différents et où ces prix peuvent différer d'une personne à l'autre. Parfois, on parle de discrimination parfaite où chaque unité est rendue à l'individu qui lui attribue la valeur la plus élevée et au prix maximum que cet individu est disposé à payer pour cette unité. « Ce prix baisse au fur et à mesure que le consommateur achète des unités supplémentaires jusqu'au moment où il atteint le prix du marché applicable au reste de la quantité (MVUDI MATINGU, 2004-2005).

2) La discrimination du prix du second degré

Elle implique que le monopoleur rend les différentes unités d'out put à des prix différents, mais que tous les individus qui achètent une quantité identique du bien paient le même prix. En d'autres termes, les prix diffèrent selon les quantités achetées, mais selon les individus. L'exemple le plus fréquent de ce type de pratique est les ristournes accordées pour des achats en grandes quantités.

3) La discrimination du prix du troisième degré

Elle correspond à une situation où le monopoleur pratique des prix différents selon la personne ou le groupe donné d'acheteurs qui achètent, mais chaque unité d'output vendue à une même personne ou à un groupe donné d'acheteurs s'est au même prix.

Il y a trois conditions pour pratiquer la discrimination au troisième degré (MVUMBI MATINGU, op. cit.) :

- L'entreprise en monopole doit contrôler son offre en l'identifiant aux différents clients ;
- Le monopoleur a la possibilité de séparer les différents marchés sans la revente du produit par les consommateurs dans le marché où il y a le prix le plus élevé ;
- L'élasticité de la demande par rapport au prix doit être différente d'un marché à un autre sinon il serait inutile de pratiquer la discrimination de prix.

En République Démocratique du Congo, il y a des grandes entreprises publiques qui pratiquent le monopole discriminant du troisième degré. Il s'agit de la SNEL, la REGIDESO, l'OCC, etc. Chacune de ces entreprises répartie ses clients en plusieurs catégories auxquelles elle applique des bases de tarification différente. Certaines catégories de tarification varient en fonction de branche de consommation.

3.6. Equilibre au monopoleur

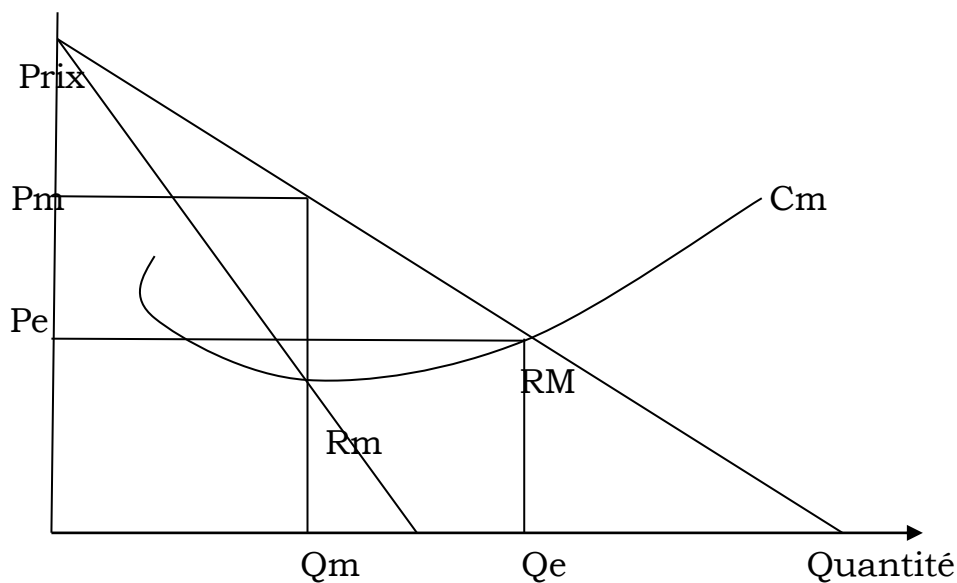
Le producteur, en concurrence pure et parfaite, adapte sa politique aux conditions du marché, c'est-à-dire le prix étant une donnée, il choisit seulement la quantité à produire de telle manière que son profit soit plus grand possible et sa quantité à produire est

déterminée au point où il y a égalité entre le prix du marché (P) et le coût marginal de production (CM) qui donne la relation d'équilibre.

En monopole, la courbe de la demande du marché se confond avec la courbe de la demande du monopoleur et elle apparaît comme une fonction décroissante du prix. La détermination du couple prix – quantité qui est une position d'équilibre pour le monopoleur est obtenue par le rapprochement de la courbe de recettes marginales (RM) et celle du coût marginal (CM) qui implique comme relation d'équilibre $RM = CM$.

Il est important de préciser que le prix d'équilibre du monopoleur est toujours supérieur au coût marginal. En outre, la quantité vendue est plus petite qu'elle ne serait si le producteur se comportait comme en situation de concurrence pure et parfaite

Graphique n°1 : Illustration graphique de l'équilibre du monopoleur



(MVUDI MATINGU, op. cit).

Avec : PM : Prix marginal

PE : prix d'équilibre

QM : Quantité marginale

Qe : quantité d'équilibre

CM : Coût marginal

EM : Moyenne ou encore demande globale

RM : Recette marginale

3.7. Le monopole public

L'explication publique se caractérise dans la plupart des cas par la recherche de l'intérêt général plus que par la recherche des profits. Pour fournir à la collectivité le maximum de bien-être, elle doit adopter une politique de prix qui consiste soit à la fixation d'un prix unique pour ne pas mécontenter les usagers qui sont des électeurs et lui permettre de couvrir ses dépenses ou mieux ses coûts, soit la différenciation de prix pour des raisons sociales. On peut accorder des tarifs spéciaux aux marchés économiquement faibles et aussi pour réaliser l'objectif de répartition des revenus.

Chapitre II: PRESENTATION DE L'OFFICE CONGOLAIS DE CONTROLE

II.1. Situation géographique

Le siège social de l'Office Congolais de Contrôle, O.C.C. en sigle, est situé sur l'avenue du Port, n° 98, dans la Commune de la Gombe.

II.2. Aperçu historique

L'O.C.C. est né de la dissolution de la Société Générale de Surveillance, S.G.S. en sigle, à la suite de la zairianisation du 30 novembre 1973.

La S.G.S. fut fondée en 1919 et sa filiale fut implantée au Congo dès juin 1942, sous l'appellation de la Société Générale de Surveillance; son objet social ainsi que celui de sa filiale fut d'assurer le contrôle de la qualité et de la quantité des produits et des marchandises. Au Congo, il s'agissait du contrôle à l'exploitation, plus particulièrement d'avarie.

Ce n'est qu'après l'accession du pays à l'indépendance que la S.G.S. reçut le mandat d'effectuer le contrôle des importations en destination du Congo de 1963 à 1965.

En 1971, suite à la décision du bureau politique du M.P.R. du 27 octobre 1971, portant changement du nom de Congo en Zaïre, la S.G.S. devint la Société Zaïroise de Surveillance, S.Z.S. en sigle, filiale de la S.G.S.

En 1973, la S.Z.S. disparut pour laisser la place à l'Office Zaïrois de Contrôle, OZAC dont le sigle changera plus tard. Cet office est né dans le cadre des décisions prises en vue de la conquête et l'indépendance économique du pays. C'est ainsi que le Président de la République décida de sa création par ordonnance-loi n° 74/014 du 10 janvier 1974. Il s'agit d'un organisme national chargé de contrôle.

Destiné ainsi à remplacer la S.G.S., l'OZAC, dans sa phase de démarrage a repris l'ensemble de prestation de la S.G.S., à savoir:

- Le contrôle des produits agricoles d'exploitation ou de consommation locale;
- Le contrôle technique se rapportant à la sécurité du travail;
- Le contrôle des marchandises avant embarquement.

Le 17 mai 1997, l'OZAC était redevenu Office Congolais de Contrôle, O.C.C. en sigle.

II.3. Missions

Au terme de l'ordonnance-loi portant création de l'O.C.C., la mission confiée à cette entreprise consiste à effectuer:

- ❖ Le contrôle de qualité, de quantité, de prix et de conformité de toutes les marchandises et produits;
- ❖ D'analyser les échantillons de produits grâce à son laboratoire technique;
- ❖ Procéder à la constatation des avaries survenues aux marchandises et produits et établir des certificats d'avaries y afférents.

L'O.C.C. peut aussi faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son activité légale sauf des opérations d'achat en vue de la revente. Il peut également gérer et exploiter des

silos, magasins généraux et entrepôts de douane. Il est important de dire un mot sur les différentes sortes de contrôle.

II.3.1. Différents types de contrôle

II.3.1.1. Le contrôle de qualité

Le contrôle de qualité se fait:

- ❖ Premièrement à l'exploitation:
 - Revalorise les minerais congolais exploités à l'état brut en révélant les sous-produits qu'ils contiennent et qui peuvent être réalisés à l'extérieur.
 - Valorise les marchandises et produits congolais sur le marché extérieur en ne laissant exporter que ceux répondant aux critères minima de qualité fixés par les textes légaux et réglementaires;
 - Dispose les statistiques relatives à la qualité des marchandises et produits.
- ❖ Deuxièmement à l'importation:
 - Garantir que la qualité des marchandises et produits livrés soit conforme à celle qui a été commandée;
 - Permettre aussi de déceler les avaries éventuelles afin d'interdire à la population la consommation des marchandises et produits avariés ou périmés;
 - Disposer des statistiques relatives à la qualité de marchandises et produits.
- ❖ Troisièmement, au niveau des produits locaux: ce contrôle s'effectue soit au lieu de production (au cours de fabrication, avant et à la sortie de l'usine).

En effet, l'O.C.C. dispose des laboratoires d'analyse physicochimiques et microbiologiques et une technique pour bien

effectuer ce contrôle. Ce contrôle vise à garantir ou s'assurer que les produits et marchandises sont propres à la consommation.

Il dispose de statistiques relatives à la qualité de marchandises et produits.

- ❖ Quatrièmement, au niveau de transactions locales:
 - S'assurer que la qualité de marchandises et produits répond aux spécifications contractuelles.

II.3.1.2. Le contrôle de quantité

Le contrôle de quantité vise:

- ❖ Premièrement à l'exploitation:
 - Veiller à l'exactitude de la quantité déclarée des marchandises et produits;
 - Disposer des statistiques relatives à la quantité des marchandises et produits.

Ce contrôle a lieu soit au niveau de la production, soit au niveau de l'embarquement et au débarquement des marchandises et produits exportés. Le contrôle de qualité de marchandises et produits pour O.C.C. permet au Gouvernement une bonne taxation sans fabrication des marchandises et produits; et au niveau de l'importation, il garantit le paiement des taxes d'entrée pour leur vraie valeur et éviter la surfacturation des marchandises et produits.

II.3.1.3. Le contrôle de prix

Ce contrôle s'effectue au moyen d'une banque de données sur le prix dont l'O.C.C. dispose. Celle-ci portant le prix antérieur pour établir les comparaisons avec le prix du moment, douanière et à la

population quand il y a facturation abusive des marchandises et produits.

❖ Premièrement à l'exploitation:

Pour éviter la sous facturation des marchandises et produits qui occasionne:

- La perte de recettes en devise;
- La perte de recettes fiscales et douanières;

❖ Deuxièmement à l'importation:

➤ Pour éviter la surfacturation des marchandises et produits qui occasionne:

- La perturbation de l'économie;
- La perte de devise;
- La pénalisation consommateur.

II.3.2. Lieux et moment de contrôle

Le contrôle s'opère à l'endroit de:

- a) Produits en cours de fabrication, soit avant la sortie de l'usine pour les marchandises et produits;
- b) Débarquement, soit aux lieux d'embarquement des marchandises et produits importés ou exportés;
- c) e) L'implantation, pour les appareils et travaux.

Il est à noter que les contrôles utiles et obligatoires de fixation de prix par l'O.C.C. ne se font qu'à l'importation et exportation. Ces contrôles de quantité et de conformité des marchandises et produits qui font l'objet de transactions locales relèvent de l'O.C.C. à la demande des opérateurs économiques.

II.3.3. Moyens d'accomplissement de missions

Pour le contrôle de qualité, de quantité et de prix, l'O.C.C. dispose de:

- a) Contrôleurs qualifiés et expérimentés dont le nombre d'officiers de police judiciaire ; ils sont des agents revêtus de qualité d'OPJ; pour les uns exerçant leurs activités à l'O.C.C. et ayant acquis l'expérience sur un domaine donné par les habitudes;
- b) Laboratoires d'analyses physio—chimiques et microbiologiques; son rôle est de faire des analyses physico-chimiques et microbiologiques pour déterminer la qualité et la conformité des marchandises et produits;
- c) Un laboratoire technique; son rôle est de faire des essais destructifs, de déterminer la qualité des appareils et des travaux;
- d) Une banque de données sur le prix; elle a pour rôle d'apprécier le niveau de prix acceptable pour des raisons entre les prix actuels et antérieurs.

En ce qui concerne le stockage et le conditionnement des céréales ainsi que pour le constat d'avarie, l'O.C.C. dispose:

- a) D'un commissariat d'avaries qui a pour rôle de déterminer la nature, l'étendue et la cause des avaries que subissent des marchandises et produits par constat ou à l'aide des analyses de laboratoire;
- b) Des silos, endroits de conservation à l'état normal de céréales à une très longue durée allant d'un à deux ans.

II.4. Nature juridique

L'O.C.C. est situé sur l'avenue du Port, n° 98, dans la Commune de la Gombe. C'est une institution de droit public à caractère technique et commercial, d'une personnalité juridique. Il est créé par ordonnance-loi n° 78/013 du 10 janvier 1974 et placé sous tutelle du Ministère du Portefeuille et celui du Commerce.

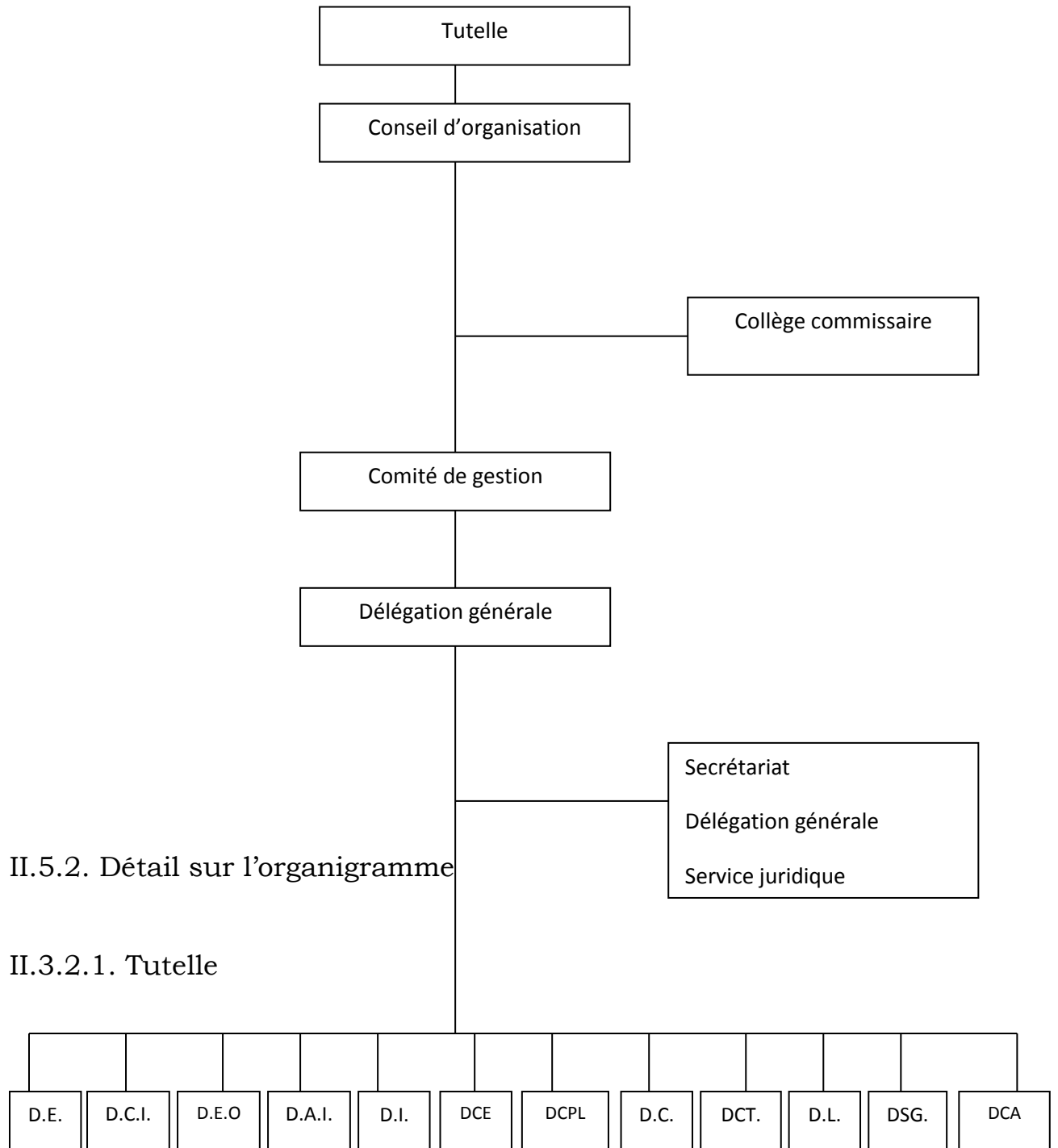
II.5. Structure organique

En conformité avec les dispositions de l'article 5 de la loi n°78/001 du 06 juin 1978, portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques qui prévoyait quatre organes principaux, à savoir: la tutelle, le conseil d'administration, la délégation, le comité de gestion, l'O.C.C. dispose à Kinshasa d'un siège central, d'un siège provincial, d'une chaîne de postes à l'aéroport et surtout le long du fleuve. A Kinshasa, l'office dispose de 13 départements centraux et à la tête de chaque département est placé un chef de département et un second.

Dans les provinces, l'office détient 9 départements provinciaux à la tête desquels est placé un chef de département, tandis qu'au niveau des agences, il est placé un chef d'agence et de service administratif et financier.

L'ensemble de la structure organique de l'O.C.C est résumé comme l'indique cet organigramme:

II.5.1. Organigramme général de l’O.C.C.



II.5.2. Détail sur l’organigramme

II.3.2.1. Tutelle

Source : Direction générale de l’OCC

Cette tutelle est de deux sortes:

Du point de vue technique: ce sont les ministères du Commerce Extérieur et de la Coopération Internationale qui exercent l’autorité de tutelle sur l’O.C.C. En matière financière, cette tutelle est

exercée par le Ministère du Portefeuille. Le rôle de cette tutelle est de contrôler et superviser les activités financières de l'entreprise.

II.5.2.2. Le Conseil d'Administration

Il a pour rôle d'administrer et de contrôler les activités. Le Conseil d'administration est constitué d'un Délégué Général, d'un Délégué Général Adjoint et des Administrateurs, tous nommés par l'ordonnance présidentielle.

Le rôle du Président Délégué Général est de présider les réunions du Conseil d'administration dans lesquelles on décide de la politique que l'O.C.C. devra appliquer pour stabiliser sa mission.

II.5.2.3. Le Comité de Gestion

L'article 17 de la loi de 1978 prévoit l'existence d'un Comité de Gestion qui comprend le Président Délégué Général, son adjoint, l'administrateur ainsi que le représentant du personnel de l'entreprise. Le rôle du Comité de Gestion est de veiller à l'exécution de décision du Conseil d'administration.

II.5.2.4. La Délégation Générale

Ce département a pour mission d'assurer et d'optimiser les tâches de secrétariat de la Délégation Générale, du Comité de Gestion, du Comité de Direction et du Conseil d'Administration ainsi que de transmission et de réception du courrier et des messages phoniques. Il comprend :

- La division médicale;
- La division juridique;
- La relation publique et courrier;
- La division de coordination, départements provinciaux et agences.

II.6. Structure fonctionnelle

II.6.1. Départements Centraux (D.C.)

Les services techniques de l'administration centrale de l'O.C.C., les départements centraux œuvrent pour l'organisation, l'orientation et la coordination des activités de contrôle ainsi que celles liées à la gestion et à l'organisation de l'entreprise.

II.6.2. Département Administratif (D.A.)

Il est le cerveau moteur de l'entreprise parce qu'il est chargé de gérer les ressources humaines; ce département administratif dirige et coordonne les administratives de l'O.C.C., gère le patrimoine et assure la paix sociale.

Pour ce faire, les services sont repartis en trois divisions complémentaires de par leurs tâches:

- ❖ La division du patrimoine;
- ❖ La division du personnel;
- ❖ La division de paie et sociale.

II.6.3. Département Contrôle des Exportations (D.C.E.)

A ce niveau, le contrôle est effectué sur les produits locaux destinés à l'exportation par l'unique service division de l'exportation.

II.6.4. Département Commissariat d'Avaries (D.C.A.)

Jadis, division de D.C.A., ce jeune département s'occupait de constats d'avaries éventuelles de produits et de marchandises. A ce titre, il sert d'arbitre entre les acheteurs et vendeurs, les transporteurs et les assureurs; le D.C.A. organise ses services grâce à deux divisions: les divisions administratives, financière et de coordination.

II.6.5. Département financier

Son rôle est de gérer les ressources financières nécessaires à l'équipement et au fonctionnement de l'O.C.C., procéder aux encaissements et décaissements, établir le budget. Il remplit ces tâches grâce à ces cinq divisions clés: la trésorerie, le budget, la comptabilité de recouvrement, l'administration et la fiscalité.

II.6.6. Département Etudes et Organisation (D.E.O.)

Le D.E.O. est en quelque sorte le bureau d'études de l'office; à son instruction de recherche de l'efficience en vue d'améliorer sa rentabilité et lui permettre d'atteindre ses objectifs. Car celle-ci a pour mission de mener les études et recherche dans le but de concevoir de nouveaux procédés de gestion et de contrôle. Quatre divisions fonctionnent au sein de ce département: le département d'étude, de statistiques, d'organisation, de marketing et le département commercial.

II.6.7. Département de Laboratoire (D.L.)

Ce département est essentiellement technique; cette entité centrale effectue des analyses physio-chimiques et microbiologiques pour déterminer la qualité et la conformité de produits importés et localement produits qui sont destinés à la consommation intérieure ou à l'exportation.

Ce sont là les prérogatives de décision agroalimentaire, chimio-générale, de coordination, technique, microbiologique et de produits pharmaceutiques.

II.6.8. Département Contrôle Technique (D.C.T.)

Chargé du contrôle technique de tous les travaux et appareils, le D.C.T. assure:

- ❖ Le contrôle de sécurité de l'outil de travail et de prévention des accidents;
- ❖ Le contrôle d'exactitude des instruments de mesure;
- ❖ Le contrôle et assurance qualité de produits, matériels et équipements et divers;

La structure organique fait ressortir trois divisions: celle de la protection du travail, de la métrologie et celle de l'industrie.

II.6.9. Département Information (D.I.)

Jadis division autonome, ce service tout comme ceux du Secrétariat de la Délégation générale et d'audit interne, a été érigé en département suite à l'évolution de la structure organique et fonctionnelle de l'O.C.C. qui faisait fonctionner le développement des applications, des exploitations ainsi que celle des études et bases de données ; le D.I. gère l'ensemble des activités informatiques de l'O.C.C.

II.6.10. Département Contrôle des Produits Locaux (D.C.P.L.)

Pour sauvegarder l'outil de la production menacé par la diminution des activités d'importation et exportation, principales sources de l'O.C.C., les autorités de cet office se sont plus penchées sur un contrôle efficace des productions et des transactions locales, dépendant alors du D.C.E. Ce fait a largement contribué au renforcement du contrôle grâce aux deux divisions que voici: celle de l'exploitation, coordination et de la facturation.

II.6.11. Département des Services Généraux (D.SSG.)

C'est le service de l'intendance de l'O.C.C., un centre d'approvisionnement en matière indispensable pour le fonctionnement des autres départements. La division d'approvisionnement et celle de bâtiment et matériels remplacent les tâches dévaluées en cette entité centrale.

II.6.12. Département de ('Audit et Inspection (D.A.L)

Comme il en est de coutume dans toute entreprise, l'audit interne à l'O.C.C. a pour mission, la vérification sur le système de gestion à tous les niveaux. A l'O.C.C., il y a d'une part l'audit financier chargé de tous les aspects comptables et financiers de l'office, et l'audit opérationnel qui s'occupe de toutes les activités de l'entreprise et se répartit en audit fonction et en audit d'opération ponctuelle. Celle-ci couvre le domaine de l'administration, de la production et des approvisionnements. Ce département a deux divisions: la division d'audit et d'inspection.

II.6.12.1. Départements provinciaux

Comme nous pouvons le remarquer dans l'organigramme de l'O.C.C., pour accomplir la mission qui lui est confiée par la haute hiérarchie du pays, l'O.C.C. représente un véritable poste de contrôle. C'est cette configuration qui ressort dans le tableau suivant:

Tableau n°1 : Tableau des départements provinciaux

Département	Siège	Agences
Derkin	Kinshasa	Aéro, Maluku, Lukala
Derbac	Matadi	Matadi, Boma, moanda
Derkat	Lubumbashi	Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kalemie, Kasumbalesa, Sakania
Dernoki	Goma	Goma, Beni, Butembo
dersudki	Bukavu	Bukavu, Uvira, kindu
Derorient	Kisangani	Kisangani, Bunia, Aketi, Isiro
Dercentre	Kananga	Kananga, Ilebo
Derkor	MbujiMayi	
Derequateur	Gbadolite	Gbadolite, Mbandaka, Zongo, Bumba.

Source : Direction générale de l'OCC

CHAPITRE III : ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER DE L'OCC

Section 1: Présentation des états financiers brutes de l'OCC et des taux d'échange selon la banque centrale du Congo de 2008 à 2011.

1.1. Retraitement des matériels d'analyse

Pour l'année 2008, le taux d'échange était de 622, 782 FC

Pour l'année 2009, le taux d'échange était de 936, 935FC

Pour l'année 2010, le taux d'échange était de 91.000FC

Pour l'année 2011, le taux d'échange était de 92.000 FC

La formule du coefficient déflateur se présente comme suit :

$$\text{Coefficient de déflateur} = \frac{\text{Taux de déflation de l'année}}{\text{taux de déflation de l'année quelconque}}$$

$$\text{Pour l'année 2008, CD} = \frac{622,782 \text{ FC}}{622,782} = ?$$

$$\text{Pour l'année 2009 CD} = \frac{622,782 \text{ FC}}{936,935 \text{ FC}} = 0,66470139$$

$$\text{Pour l'année 2010 CD} = \frac{622,782 \text{ FC}}{94,100} = 6.8437582$$

$$\text{Pour l'année 2011 CD} = \frac{622,782 \text{ FC}}{92,00} = 6.7693.696$$

$$2009 \text{ CDF} = \frac{622,782}{936,935} = 0,66$$

$$2010 \text{ CDF} = \frac{622,782}{91,00} = 6.84$$

$$2011 \text{ CDF} = \frac{622,782}{92} = 6.76$$

OFFICE CONGOLAIS DE CONTROLE**Tableau n°2. ETATS FINANCIERS AU 31 décembre 2008****2.1. ACTIF**

N°	INTITULE DES COMPTES	Montant brut	Montant en provision	Montant net en 2008	
20	Valeurs INCORPORELLES IMMOBILISEES	483 584 21638	74 593 607.88	408 990 608.50	189 527 398 88
	<u>VALEURS INCORPORELLES</u>	483 584 21 6 38	74 593 507, 88	408 990 608.50	189 527 398 88
		50 762 490 02	0.00	50 762 490.62	5378 002 6
21	TERRAINS	21 775874954 29	8211138 385.49	13 564 736 568 80	9942 606 24
22		532 542 114 65	0.00	532 542 114.65	394 590 365
23	AUTRES VALEURS IMMOBILISEES IMMOBILISATIONS EN COURS	22 359 558 96	8211 138 385.49	1414804117347	
	<u>VALEURS IMMOBILISEES</u> <u>CORPORELLES</u>	1 459 977 709 64	0.00	14 59 97770864	
24		10 058 580.00	0.00	10058580.00	
26	AV. Acptes S/CDES IMMO, EN COURS PRETS AUTRES CREANCES	416 800 994 67	0.00	416 8500 994.67	
27	A LONGS TERME PRETS & AUTRES CREANCES A MOYEN TERME	1886 837 283,31	0.00	18886 837 283.31	
	<u>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</u>	24729 601 058,65	8 285 731 993.3 7		
	<u>TOTAL VALEURS IMMOBILISEES</u>			6443869065.28	
31					
	FONDS DE DEROULEMENT (POSITIF)			1534 737 152.46	09295236979
403	Compte des stocks				
41	<u>Valeurs d'EXPLOITATION</u> FOURNISSEURS AV. ACPTES	1181 079 602.62	146 483 823.56	1 034 595 779.0 6	

42	VERSES (8)	1161 079 602.62	145 483 823.56	1 034 595 779.0	
43	Clients			5	
44	Personnel	575 748 145.99	0.00	575 748 145.99	
45	Etat	24 380 899 556.95	7687 821 131.15	16 683 078 145.99	
47	Propriétaire - Etat		0.00	99	
51	Débiteurs divers	3118 455 147.38	0.00	3118 455 147.38	
55	Comptes de Régularisation d'actif	291 273 322.00	0.00	38	
	Prêts a court terme	1295 889 368.69	0.00	291 273 322.00	
	Chèques à encaisser	78 173 408.58	0.00	1295 889 368.69	
	<u>Valeur REALISABLES</u>	638 458 234.13	0.00	69	
	<u>TOTAL VALEURS CIRCULANTES</u>	866 594 037.85	0.00	798 173 408	
56	BANQUES INSTITUTIONS	16 677 108.90		636 458 234.13	
57	FINANCIERES			866 594 037.85	
	CAISSES			16 677 108.90	
		31 982 168 330.47			
	<u>VALEURS DISPONIBLES</u>	1 811 369 958.63			
	<u>TOTAL VALEURS CIRCULANTES</u>	347 184 772.33			
		21 158 554 730.96			
		35 321 802 664.05			
	TOTAL ACTIF	60 051 403 722.70	16 388 178 835.31	43 663 224 887.39	37 488 061 18 13 62

Source : Etabli par nous-même sur base des extraits financiers brut de l'OCC et le taux de change de la BCC

OFFICE CONGOLAISE DE CONTROLE « OCC »**Tableau n°3 : ETATS FINANCIERS AU 31décembre 2008****2.2. PASSIF**

N° CPTE	INTITULEDES COMPTES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
10	CAPITAL SOCIAL	0.00	0.00
11	RESERVES	32 670.92	32 670.92
12	REPORTS A NOUVEAU	2 833 813 514.53	2 172 788 652.67
13	RESULTAT NET	698 318 729.98	661
14	PLUS VALUE DE	6 341 313 872.61	4 729 503 601.02
15	REEVALUATION	2544 980 664.10	1 138.07
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	10 128 459 452.14	7 563 350 924 54
		0.00	126 000.00
16	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	5 947 500.00	3 750.00
17	EMPRUNTS DETTES A LONG TERME	7 844 199 265.00	7844 199 265.60
18	EMPRENTS DETTE A MOYEN TERME	7 850 146 765.60	7844 329 015 .60
	EMPRENTS DETTE A LONG TERME ET MOYEN TERME	17 978 606 217.74	15 407 679 910.14
40		10 52 935 165.28	2 075 054 516 02
413	<u>TOTAL CAPITAUX PERMANENTS</u>	162 391 689.10	145 976 874.25
42		795 589 951.99.	420 818 266.00
43	FOURNISSEURS	16 225 14 234.19	10 859 672 608.86
44	CLIENTS, AVANCES ET	388 479 .00	0.00
		0.00	0.00

45	ECOMPTE RECUS	2 372 996 393.33	1769 094 047 56
46	PERSONNEL	2 277 443 612.38	5 901 663 216.13
47	ETAT	1980 000 000.00	0.00
48	PROPRIETAIRE ETAT	717. 759 144.38	908 101 650.96
50	SOCIETES APPARENTEES	25 684 618 669.65	22 080XXXXXX
56	CREDITEURS DE XREGULARISATION DU PASSIF EMPRUNTS A MOINS D'UN AN BANQUE (DECOUVERTS) <u>DETTES A COURT TERME</u>		
	TOTAL DU PASSIF	43 633 224 887.39	37 488 081 118.62

Source : Etabli par nous-même sur base des extraits financiers brut de l'OCC et le taux de change de la BCC

III. ETATS FINANCIERS (EXPRIMES EN FRANCS CONGOLAIS)

TABLEAU N°4 : DE FORMATION DU RESULTAT

N° CPTE	Intitule des comptes	EXPLOITATION		HORS EXPLOITATION	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
71	PRODUCTION				5438 074 79
73	VENDUE	3 913 073 592,68	42 834 879 870,37	94 852 258 56	
		771 713 551,38	550 403 926,18	3 725 573,64	
	TRAVAUX FAITS	6 681 474 099,20		84 639 109 77	
61	P/CHARGES A ETALER				
62	MATIERES ET			53 867 213,33	
63	FOURNITURES			52 870 229,31	
				119 480,00	
				11 391,80	

	CONSOMMEES TRANSPORTS CONSOMMES AUTRES SERVICES CONSOMMES				
81	VALEURS AJOUTEE				
81	VALEURS AJOUTEE			32 009 022 553,29 16 436 250 885,97 0.00	1402 702 980.09
74	PRODUITS PROFITS	5 395 530 782,78			
77	DIVERS	41 101 679 055,24			
64	INTERETS RECUS	40 519 217,18			
65	CHARGES PERTES DIVERSES	818 365 278,23			
66	CHARGES DU	0.00			
67	PERSONNEL				
682	CONTRIBUTIONS ET TAXES				
	INTERETS PAYES				
	DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES				
82	RESULTATS BRUTS D'EXPLOITATION		1089 179 114.83		716 355 795.47
82	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION				
78		727 507 579.47	1089		
680	REPRISES SUR AMORTIS. ET	0.00	179 114.83		716 365 795.47

682	PROVISIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS NON EXIGIBLES				85 837 219.14
83	RESULTAT NET D'EXPLOITATION		361 671 535.36		802 190
83 83 84	RESULTATA NET D'EXPLOITATION ESULTATA NET HORS - EXPLOITATION RESULTATA S/CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		361 371 53		
85	RESULTATS AVANT CONTRIBUTIONS		1163 864 549.97		
85 86	RESULTATA NET AVANT CONTRIBUTION CONTRIBUTIONS S/REVENU PROFESSIONNEL	465 545 819.99	1163 864 549.97		
87	RESULTAT NET A AFFECTER		698 318 729.98		

Source : Etabli par nous-même sur base des extraits financiers brut de l'OCC et le taux de change de la BCC

Tableau n°5 : Etats financiers au 31 décembre 2009**Actif**

N° CPTES	INTITULE DES COMPTES	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT PROVISIONS	MONTANT NET 2009
20	VALEURS INCORPORELLES	545 474 766. 837	112 77 263.037	432 701 503.799
21	TERRAINS	39 443 903. 41 32	0.00	39 443 903.4132
22	AUPRES VALEURS	22 019 890 900.1	86 179 86 466.32	13401904433.8
23	IMMOBILISEES	764 293 00.27	0.00	764293000.27
	IMMOBILISATION EN COURS			14205641337.4
	VALEURS IMMOBILISEES	22 823 627 803.8	86 17 986 466.32	9484331059.503
24	CORPORELLES	984 331 059.503		8576123.7738
26.1		8576 123. 77 38	0.00	416229408.335
	Av & ACPTES S/CDES IMMO EN COURS	416 229 408.335	0.00	
	PRETS & AUTRES CREANCES		0.00	
31	AL.TERM	1409 136 591.61	0.00	1409136 591.61
403	PRETS & AUTRES CREANCES AM.	24 778 239 162.2	8730759729.31	16047479432.9
41	TERM			
42	AUTRES VALEURS			
43	IMMOBILISEES			
44				
46	TOTAL VALEURS IMMOBILISEES			
47				
51	FONDS DEROULEMENT			
55	COMPTE DES STOCKS	826 878 181.945	96 679 323.5496	730 198 858.395

	VALEURS D'EXPLOITATION	826 878 181.945	96 679 323.5496	730 198 858.395
		419 979 289.309	0.00	419 979 289.305
	FOURNISSEURS AV 2 ACPTES	19187221320.6	5409870510.3	13 777 350 810.3
	VERSENT CLIENTS	3373 599 671.65	0.00	3373 599 371.65
	PERSONNEL	245 808 181.08	0.00	245 808 181.08
56	ETAT	976 957 619.675	0.00	976 957 619.675
	PROPRIETAIRE -ETAT	310 211 920.418	0.00	310 211 290.418
57	DEBITEURS DIVERS	3020 108 278.75	0.00	3020 108 278.75
	COMPTES DE REGULARISA D	1075 884 898.71	0.00	1075 88 48 98.71
	ACTIF	11362 883.5254	0.00	11362 883.5254
	PRETS A COURT TERME			
	CHEQUES A EN CAISSER	28 621 134 063.7	5409870510.3	23 211 263 553.4
		173 913 045.332	103531624.302	1456 399 421.63
	VALEURS REALISABLES	390 840 421.065	0.00	390 840 421.065
		1950753466.39	103513 624.302	1847239842.09
	BANQUES INSTITUT FINANCIERS	31 398 765 712.1	5610063458.15	
	CAISSES	295568707030	156338824,70	2798848245,60
	VALEURS DISPONIBLES	47573887442,62	8500096148,72	3907373791293,90
	TOTAL VALEUR CIRCULANTES			
	Total actif	85116674052,78	21728519981,08	6388154071,10

Source : Op. cit

Tableau n° 6 : PASSIF EN CDF 936.935FC/0.66

N° CPTE	INTITULE DES COMPTES	MONTANT NET 2009
10	CAPITAL SOCIAL	0.00
11	RESERVES	21562.8072
12	REPORTS A NOUVEAU	232 407 281.376
13	RESULTAS NET	2022310504.69
14	PLUS VALUE DE REEVALUATION	765 130 6006.34
15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	151 432 939.482
	CAPITAUX PROPRES	
16	EMPRUNTS DETTES A LONG TERME	8111 657 285.29
17	EMPRUNTS DETTES A MOYEN TERME	0.00
18	PROVISIONS POUR CHARGES PERTES	3925 350
	EMPRUNTES DETTE A LONG ET MONYEN	517717155.29
40		5181 096 865.29
41.3	TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	13614015841.5
42		1840 121 376.14
43	FOURNISSEURS	153 028 677.153
44	CLIENTS, AVANCES ACOMPTEES RECUS	2013431799.7
45	PERSONNEL	16716474096.8
46		0.00
47	ETAT	0.00
50	PROPRIETAIRE ETAT	2433 685 820.06
56	SIETES APPAREMENTEES	3418 474 448.01
	CREDITEURS DIVERS	706 354 080.795
	COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF	126185237.48
	EMPRUNT A MOINS D'UN AN	28 543 427 536.2
	BANQUES (DE COUVERTS)	
	<u>DETTE A COURT TERME</u>	
	TOTAL DU PASSIF	41 836181686.9

Source : op. cit

TABLEAU n°7 : DE FORMATION 2009 EN CAP/0.66

N° CPTE	Intitule des comptes	EXPLOITATION		HORS EXPLOITATION	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
71	PRODUCTION				
73	VENDUE	421 913 28	36 1068 74 824	142	
	TRAVAUX FAITS	66.96	0.00	945283.877	828944567.602
61	P/CHARGES A	836 780 106.973		7870132.3404	
62	ETALER	7070 55 6650.65		180548178.228	
63	MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES TRANSPORTS CONSOMMES AUTRES SERVICES CONSOMMES			251571457.975 178655889.574	117293540.938
81	VALEURS AJOUTEE		23 980 405 199.4	3717583.9932	
81	VALEURS AJOUTEE		23980 4051 99.4	64047.8652	
74	PRODUITS PROFITS		17 978 768 326.4	0.00	
77	DIVERS	478 952 1488.98	0.00		
64	INTERETS RECUS	36785 132 578.3			
65	CHARGES PERTES	1215 76 067.11			
66	DIVERSES	1111 31 5981.2			
67	CHARGES DU	0.00			
682	PERSONNEL CONTRIBUTIONS ET TAXES INTERETS PAYES DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES				
82	RESULTATS BRUTS D'EXPLOITATION	8483 372 589.758			180865534.687
82	RESULTAT BRUT				
78	D'EXPLOITATION	848372589.746	322276708.254		
680	REPRISES SUR	7686430015.7			180865534.687
682	AMORTIS. ET PROVISIONS	587175465.373			

	DOTATIONS AUX PROVISIONS NON EXIGIBLES				
83	RESULTAT NET D'EXPLOITATION	1881914348.43			
83	RESULTATA NET D'EXPLOITATION	1881943481.43	0.00		
83	ESULTATA NET		180865534687		
84	HORS – EXPLOITATION				
	RESULTATA S/CESSIONS				
	D'IMMOBILISATIONS				
85	RESULTATS AVANT CONTRUBUTIONS	1701048813.75			
85	RESULTATA NET	170 104 8813.75	0.00		
86	AVANT CONTRIBUTION	32261690.941			
	CONTRUBUTIONS S/REVENU				
	PROFESSIONNEL				
87	RESULTAT NET A AFFECTER	202231050469	0.00		

Source : Op. cit

Tableau n°8 : Etats financiers au 31 décembre 2010**Actif**

N°CPTE	INTITULE DES COMPTES	MOTANT BRUT	AMORTISSEMENT & PROVISION	MONTANT NET 2010
20	VALEURS INCORPOLRELLE IMMOBILISE	5361 207 193.28	1170030386.91	4191176806.37
21	TERRAIN		99 628 085 332.9	870 749 031.74
22	AURES VALEURS IMMOBILISEES	870 749 031.74		156 440 447 508
23	IMMOBILISEES COORPOREL VALEUR IMMOBILISEES COORPOREL	256 068 532 841 7746097 684.43		77 460 97684.43
24		264 685 379 557	99 628 085 332.9	165 057 294224
26	AV& ACPTES S/CDES IMMO EN COURS	12 232 101 396.3		12232 101 396.3
27	PRETS AUTRES CREANCES A LONG PRETS AUTRES CREANCES A MOYEN	6 584 102 731.50		6 584 102 731.50
	AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	18816 204 127.8		18 816 204 127.8
31		288 862 790 879	100 798 115 719	188064675158
	TOTAL VALEURS IMMOBILISEES			
403	FONDS DEROULEMENT			37842502117.0
41	COMPTE DES STOCKS	16 217 168 209.9	1001 949 353.15	140784 298856.7
42	VALEUR D'EXPLOITATION	16 217 168 209.9	1001 949 353.15	140784 298856.7
43	FOURNISSEURS AV ACPTES VERSE	1841 485 382.52		
44	CLIENTS (9)	259 293 164 546	65 143 048 164.1	1841 485 382.52
46	PERSONNEL	46 763 983 561.4		194 150 116 382
47	ETAT PROPRIETAIRE D'ETAT	6592 962.11 11 539 214 178.0		46 763 983 561.4 6892 962.11

	DEBITEURS DIVERS	3545 943 204.80		11539 214 178.0
	COMPTES DE REGULARISATION	42 403 966 358.6		3545 943 204.80
51	D'ACTIF	161 246 231 78.6		42 403 966 358.6
55		12 432 841.19		16124623 178.6
	PRETS A CONSERVE			124 32 841.19
56	CHEQUES EN CAISSER			
57	VALEURS REALISABLES	381 531 406 213	65143048164.1	316 388 35 8049
	BANQUES INSTITUTIONS FINANCIE	25 741 475 503.1	339906964.16	22 342 405 859.9
	CAISSES	5953 172 031.79		4953 172 031.49
	VALEUR DISPONIBLES	30694 647 534.6	339 9069 643.16	27 2955 77891.4
	TOTAL VALEURS CIRCULANTES	428 012 301 958	69 544 067 1589.9	358468234798
	TOTAL ACTIF	716 875 092 834	170 342 182 880	546532909956

Source : op. cit.

Tableau n°9 : Etat financier au 31 DECEMBRE 2010 Passif

N° CPTE	INTITULE DES COMPTES	MONTANT NET 2009
10	CAPITAL SOCIAL	223 469.0928
11	RESERVES	3201293 867. 46
12	REPORTS A NOUVEAU	883 290 1621.12
13	RESULTAS NET	
14	PLUS VALUE DE REEVALUATION	81 529 117 66514
15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	13947 240 94.09
	CAPITAUX PROPRES	9495 826 071 7.4
16	EMPRUNTS DETTES A LONG TERME	
17	EMPRUNTS DETTES A MOYEN TERME	1609589 347.54
18	PROVISIONS POUR CHARGES PERTES	536 543 229 76.7
	EMPRUNTES DETTE A LONG ET MONYEN	55 263 712 324.2
	TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	150222 173 041
40		27 116343 719.3
41.3	FOURNISSEURS	2079071310.75
42	CLIENTS, AVANCES ACOMPTES RECUS	41908853494
43	PERSONNEL	225 214 39 35 57
44		
45	ETAT	
46	PROPRIETAIRE ETAT	3910 979 141.1
47	SIETES APPAREMENTEES	37224859825.5
50	CREDITEURS DIVERS	12790800.000
56	COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF	10866623597.8
	EMPRUNT A MOINS D'UN AN BANQUES (DE COUVERTS)	396 310 736 915
	<u>DETTES A COURT TERME</u>	
	TOTAL DU PASSIF	546 532 902 956

Source : op. cit.

TABLEAU n°10 : DE FORMATION DE RESULTAT 2010 EN CAP 9116.84

N°		EXPLOITATION		HORS EXPLOITATIONS	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
71	INTITULE DES COMPTES				
73	PRODUCTION		494917423552		190268446.58
61	TRAVAIL FAITS D/OCC CHARGES A ETALER				
62	MATIERES & FOURN CONSOMMEES	49002523.326.5		2576950399.77	
63	TRANSPORTS CONSOMMEES	11040846660.1		621722087.69	
81	AUTRES SERVICES CONSOMMEES	817 890 914 94.2		4456875503.37	
	VALEUR A DOUTTE		353084962070		
81					
74	VALEUR AJOUTEE		353084962070		
77	PRODUCTION ET PROFIT DIVERS		287027379223		2921742269.92
64	INTERET RECUS				
65	CHARGE & PERFE DIVERSES	71406318189.2		9820321967.35	
66	CHARGES DU PERSONNEL	494322077047		4412623899.68	
67	CONTRIBUTIONS ET TAXES	492636861.309		10301237.8128	
68.2	INTERETS PAYES	25966802980.9			
82	COTATIONS AUX PROVISIONS EX				
	RESULTATS BRUTS D'EXPLOITATION		47924506215	21898795096	4824426784.5
82	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROV				
78	DOTATION AUX AMORTISSEMENT	10613826729	47924506215	21898795096	4824426734.5
68.0	DOTATION AUX PROVISION NON EXIG	11403409503.2			
68.2	RESULTAT NET D'EXPLOITATION		25907289982.6		
83			25907269982.6		
	RESULTAT NET D'EXPLOITATION			1707436836.15	
83	RESULTAT NET NON EXPLOITANT	17074368361.5			
83	RESULTAT S/CESSIONS D'IMMOBILI				
84	RESULTAT NET AVANT CONTRIBU		8832901621.12		
85					
85	RESULTAT NET AVANT CONTRIBUT		8832901621.12		
86	CONTRIBUTION S/REVENU PROF				
87	RESULTAT NET A EFFECTER		8832901621.12		

Tableau n°11 : BILAN 31 DECEMBRE 2011 Passif

N° CPTE	INTITULEDES COMPTES	MONTANT 2008
10	CAPITAL SOCIAL	0.00
11	RESERVES	220 855.42
12	REPORTS A NOUVEAU	14 688 050 616
13	RESULTAT NET	4 468 528 742.17
14	PLUS VALUE DE REEVALUATION	31 971 444 342.9
15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	7693.35
16	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	51 128 252 249.8
17	EMPRUNTS DETTES A LONG TERME	85 1760.00
18	EMPRENDS DETTE A MOYEN TERME	25 350. 00 530 26 787 035.4
40	EMPRENDS DETTE A LONG TERME	530 27664145.4
41.3	ET MOYEN TERME	104 155 916 395
42		140 27 368 528.3
43	<u>TOTAL CAPITAUX PERMANENTS</u>	986 803 669.93
44		2844731 471.40
45	FOURNISSEURS	73 411 386 835.4
46	CLIENTS, AVANCES ET ECOMPTE	0.00
47	RECUS	0.00
50	PERSONNEL	1195 90 75 75
56	ETAT	9.1
	PROPRIETAIRE ETAT	3989524 3 341
	SOCIETES APPARENTEES	0.00
	CREDITEURS DE	61 38 767 160.49
	XREGULARISATION DU PASSIF	149 263 376 765
	EMPRUNTS A MOINS D'UN AN BANQUE (DECOUVERTS)	
	<u>DETTES A COURT TERME</u>	
	TOTAL DU PASSIF	2534 19 293 161

Tableau n° 12 : 31 DECEMBRE 2011

N°CPTE	INTITULE DES COMPTES	MOTANT BRUT	AMORTISSEMENT & PROVISION	MONTANT NET 2010
20	VALEURS INCORPOLRELLE IMMOBILISE	159 229 714.14	31 302 44 97.71	1281 205216.43
21	VALEURS INCORPORELLES			
22	TERRAIN	159 422 714.14	313 024 49 7.71	1281 205216.43
23	AURES VALEURS IMMOBILISEES	363 559 577.643	0.00	363 559 577.643
24	IMMOBILISEES COORPOREL	112 547 604.178	45 335 572 468.1	6721 2031 711.1
26	VALEUR IMMOBILISEES COORPOREL	2668106872.19	0.00	2668 106 872.19
27	AV& ACPTE S/CDES IMMO EN COURS	115579270629	45 335 572 468.1	70 243 69816.08
31	PRETS AUTRES CREANCES A LONG	9226435208.2	0.00	9 226 435208.2
403	PRETS AUTRES CREANCES A MOYEN	0.00	0.00	0.00
41		24969197899		
42	<u>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</u>		0.00	24 96 219 78 99
43	TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	11722654998.1	0.00	11722 654 998.1
44		128 896 155 341	45 648 596 965.9	83 247 558 375.2
45	FONDS DEROULEMENT			20908358019.7
46	COMPTE DES STOCKS	5863 616 231.48	990 230 647.27	4873385584.21
47	<u>VALEUR D'EXPLOITATION</u>	5863 616 231.48	990 230 647.27	4873385584.21
51	FOURNISSEURS AV ACPTE VERSE CLIENTS	120 581 7921.06	0.00	120 581 7921.06
55	(9)	143 9920 077	526 170 92 247.8	91374955829.3
56	PERSONNEL	15171 418 766.7	0.00	15171 418 766.7
57	ETAT	430 46 19856.83	0.00.	430 46 198 56.83
58	PROPRIETAIRE D'ETAT	834 281 480.89	0.00	834 281 480.89
59	DEBITEURS DIVERS	23 163 432 181.5	0.00	23 163 432 181.5
60	COMPTES DE REGULARISATION		0.00	5020768573.42
61	D'ACTIF	5020 768 573.42	0.00	106 636 911.565
62		106 636 911.665		
63	PRETS A CONSERVE	206 078 031 567	52 6170 92 247.8	1543 460 939 319
64	CHEQUES EN CAISSER	12 117 9453 896.8	7745 03*9 157.67	10 372 904 739.2
65	VALEURS REALISABLES	14 64 505 142.84	0.00	1464505 142.84
66	BANQUES INSTITUTIONS FINANCIERE			
67	CAISSES			
68	VALEUR DISPONIBLES	13 582 449 039.7	1745 039 157.67	11837409882.0
69	TOTAL VALEURS CIRCULANTES	225 524096 83 8	55 352 362 052.8	170 171734785
	TOTAL ACTIF	716 875 092 834	170 342 182 880	253 419 293161

**TABLEAU n° 13 : DE FORMATION DE RESULTAT EN CDF 92/6.76
2011**

	Intitule des comptes	EXPLOITATION		HORS EXPLOITATION	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
71	PRODUCTION VENDUE				
73	TRAVAUX FAITS P/CHERGES A ETALER	20865387469.64	253 115270614 11263493.0044		1387470104.71
61	MATIERES ET FOURNITURES	34 33414344.55		457	
62	CONSOMMEES	383052 70232.1		292705.391	
63	TRANSPORTS CONSOMMES			769	
	AUTRES SERVICES			67487.9532	
	CONSOMMES			733608263.159	
81	VALEURS AJOUTEE		190522 462 061		
81	VALEURS AJOUTEE		190522462 061		
74	PRODUITS PROFITS DIVERS		106426895703		164 364 397 1.94
77	INTERETS RECUS	3560 40 367	0.00		
64	CHARGES PERTES DIVERSES	31.9			
65	CHARGES DU PERSONNEL	234616690312			
66	CONTRIBUTIONS ET TAXES	2177329647.15		129	
67	INTERETS PAYES	737251487.554		70570.8809	
682	DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES	0.00		3140596922.26 239581.16 15589955.5344	
82	RESULTATS BRUTS D'EXPLOITATION		238 1404958.55	2690237926.9	
82	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2381404958.55	2690237926.9	
680	REPRISES SUR AMORTIS. ET	3504553877.44			
682	PROVISIONS	110 80662532.8	908952655.249		
	DOTATIONS AUX PROVISIONS NON EXIGIBLES				
83	RESULTAT NET D'EXPLOITATION		101377885830.5	2690237926.9	
83	RESULTATA NET D'EXPLOITATION		101377885830.5		
84	ESULTATA NET HORS – EXPLOITATION	2690237926.9			
	RESULTATA S/CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
85	RESULTATS AVANT CONTRUBUTIONS		74475276236.64		
85	RESULTATA NET AVANT		74475276236.64		
86	CONTRIBUTION	2979019161.47			
	CONTRUBUTIONS S/REVENU PROFESSIONNEL				
87	RESULTAT NET A AFFECTER		4468528742.17		

Tableau n° 14 : BILAN SYNTHETIQUE

Annexe Rubriques	2008	2009	2010	2011
Actif		160474 794 32.9	188064675158	83247 558 375.2
Val immobilise nettes (VIN)	16443 869 065.28	25788 702253.9	358468234798	170171734785
Val circulantes (V.C)	27 219 355 82.11			
Total	43 663 224887.3	418 361 81 686.6	546523909956	253419293160
Capitaux permanent	179 7860217.74	13614015841.5	150222173041	104155916395
Dettes à courts terme	25684618669.65	28543427536.2	396310736915	149263376765
Total	43 663 224887.3	418 36 181686.6	546523909956	253419293160

Source : par nous-mêmes sur base des états financiers de l'OCC

Commentaire : les ressources et les emplois, les valeurs circulantes et les dettes à court terme de l'O.C.C croissent au fil des années alors que les valeurs immobilisées et les capitaux permanents connaissent des fluctuations.

Tableau n° 15 : BILAN CONDENSE

Annexe	2008	2009	2010	2011
Rubriques				
Actif				
Val immobilise nettes (VIN)	16443 869 065.28	160474 794 32.9	188064675158 14784298856.7	83247 558 375.2
Val d'exploitation (VE)	10 345	730198858.395	316388358049	4873385584.21
Val Réalisable (VR)	95 779.06	23211263553.4	2729557891.4	153460939319
Val disponible (VD)	242 34347 199.32 1900412845.73	1847239842.09		11837409882.0
Total	43 663 224887.3	418 361 81 686.6	546523909956	253419293160
CAPITAUX PROPRES	10128459452.14	8111657285.29	94958260717.4	51128252249.8
DETTES A L & MT	7850146765.60	5181096865.29	55263912324.2	53027664145.4
DETTE & COURT TERME	25684618669.65	28543427536.2	3966310736915	149263376765
Total	43 663 224887.3	418 36 181686.6	546523909956	253419293160

Source : Calculs faits par nous-mêmes sur base des états financiers de l'O.C.C

Tableau n°16 : Bilan de cristallisation

Rubrique Années	2008	%	2009	%	2010	%
Actif :						
V.I	16.443.869 065.20	37.70	24.314.366.277.20	39.97	27.494.835.549.54	34.341
V.E	1.034.595.779.06	2.37	1.106.361.906.66	1.77	2.161.447.201.28	0.27
V.R	24.234.347.199.32	55.56	35.168.581.141.64	56.36	46.255.607.902.08	57.89
V.D	1.900.412.843.73	4.35	2.798.848.245.60	4.48	3.990.581.563.06	4.99
Total actif	43.613.224.887.39	100%	62.392.431.861.1	100%	79.902.472.215.96	100%
Passif :						
- C Perm	10.128.459.452.14	23.19	12.290.389.826.25	19.38	13.882.786.654.62	17.37
- D à L & MT	7.850.146.765.60	17.97	7.850.146.765.60	12.38	8.076.519.345.65	10.11
- D à CT	25.684.618.669.95	58.82	43.247.617.479.25	68.22	57.940.166.215.71	72.51
Total passif	43.663.224.887.69	100%	63.388.154.071.15	100%	79.902.472.215.98	100%

Source : Calculs faits par nous-mêmes sur base des états financiers de l'OCC

- **V.A** : Valeurs absolues

Commentaire

Nous constatons portant du tableau de cristallisation que l'Entreprise sous étude consacre la grande partie de son actif aux valeurs réalisables. Elles sont de 56% en 2008, de 55% en 2009, de 58% en 2010 et de 58% en 2011 alors que les dettes à court terme finance les capitaux propres.

Section 2 : Calcul de l'équilibre financier

2.1.1. CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT PAR HAUT DU BILAN**Tableau n° 17 : calcul du fonds de roulement par haut du bilan**

Années Années Rubrique	2008	2009	2010	2011
1. Capitaux Perman	17978606217.74 16443869065.28	136140015841.5 16047479432.9	150222173041 188064675158	104155916395 83247558375.2
2. V.I.N.				
FRN = 1 - 2	153473152.50	-253 34 63591.4	-37842502117	20908358020
Ratio = $\frac{1}{2}$	1.09	0.85	0.80	1.25

2.1.2. CALCUL DU FONDS DEROULEMENT PAR LE BAS DU BILAN

Tableau n° 18 : fonds de roulement par bas du bilan

Années / Rubrique	2008	2009	2010	2011
1. Actifs circulants	27219355822	25788702253.7	358468234796	170171734785
2. Dettes à C.T	.11 25684618669 .65	28543427536.2	396310736915	149263376765
FRN = 1 - 2	1534737152. 50	-253 34 63591.4	-3784250211 7	20908358020
Ratio = $\frac{1}{2}$	1.06	0.9	0.9	1.14

Commentaire : Pour l'année 2009 et 2010 l'O.C.C a connu des fonds de roulement négatifs, les capitaux permanents n'ont pas suffi à couvrir les valeurs immobilisées nettes. l'entreprise a du recourir aux dettes pour compenser l' écart. Cette situation peu brillante constitue une violation de la règle financier, mais en 2008 et 2011 l' entreprise a bien évolue ses fonds déroulement sont positifs donc il a totalement financé ses valeurs immobilisées à l' aide des capitaux permanents et a conservé un excédent

2.2. Calcul du besoin en fonds déroulement (B.F.R)

TABLEAU N° 18 : calcul du BFR

Années / Rubrique	2008	2009	2010	2011
Actif	1034595779.	730198 858.395	14784298856.	4873385584.21
VE	06	23211263553.4	7	153 460939319
VER	24234347199	28543427536.2	316 388	149263376765
Dettes à C.T	.32		358049	
	25684618669		396 310 736	
	.65		915	
BFR = (1) + (2) - 3	- 415675691.3 0	- 4601965124.5 0	- 6513808001 0	9070948138.5

Commentaire : Durant les trois premières années, l'O.C.C a dégagé un BFR négatif ce qui revient que l'O.C.C n'avait pas besoin de financement pour le cycle d'exploitation, mais en 2011 BFR est positif ce qui veut dire qu'il ya une part de besoin d'exploitation qui n'est pas financé par les ressources d'exploitation et reste ainsi à la charge de l'entreprise et le cycle d'exploitation apparait comme une charge pour cette dernière.

2.3. Calcul de la trésorerie nette

Nous constatons que l'entreprise affiche des trésoreries nettes positives durant toute la période examinée. par conséquent l'entreprise réalise un produit financier qui améliore sa rentabilité.

Tableau n° 19 : calcul de TN

Années Rubrique	2008	2009	2010	2011
FRN	153 473 7152.50	- 2433463591.4	3784250211 7	20908358020
BFRN	- 415675691. 30	4601965124.5 0	6513808001 0	9070948138. 0
TN = (1) – (2)	195041284 3.80	2168501533.1 0	2729557789 3	11837409882 .0

CONCLUSION

Nous voici au terme de notre étude portant l'analyse de l'équilibre financier d'un établissement public en situation de monopole cas de l'OCC de 2008 à 2011.

Il nous paraît indispensable de donner d'une façon synthétique le cheminement suivi tout au long de notre travail afin de tirer des conclusions qui s'imposent.

Notre préoccupation était de relever essentiellement la place de l'analyse financière au sein de l'OCC et d'évaluer la structure financière de l'OCC à travers la règle de l'équilibre financière et de mettre en évidence son fonds de roulement, ses besoins en fonds de roulement ainsi que sa trésorerie.

Il ressort de notre étude les constants ci-après :

- L'OCC de 2009 à 2010 c'est-à dire durant toute la durée de notre investigation n'a pas respectée la règle de l'équilibre Financier ce qui revient à dire que les capitaux permanents n'ont pas pu financier les immobilisations nettes. l'actif circulant n'est pas en mesure de rembourser les dettes à court terme et par conséquent, les fonds de roulement sont négatifs.
- Le besoin en fonds de roulement étant négatif durant les trois premières années ceci revient à dire que l'OCC n'a pas besoin de financement pour son cycle d'exploitation mais en 2011 le BFR est positif ce qui veut dire qu'il y a une part de besoin d'exploitation qui n'est pas financée par les ressources d'exploitation.

Néanmoins pour bien assurer sa survie et sa performance, encore, lui faudrait-il de bien piloter c'est-à-dire mettre en œuvre des méthodes qui puissent lui permettre d'agir de façon de plus en plus performante. Pour ce faire, il faut également des bons

contrôleurs en place des procédures et systèmes d'information fiables ; et de bons auditeurs internes pour l'appréciation permanente de contrôle des opérations réalisées de façon indépendante et pour le compte de différentes directions.

L'OCC est une entreprise dépendante Financièrement de ses créances. C'est-à-dire que ses capitaux propres ont une proportion inférieure à ses exigibles.

Eu égard aux résultats ci-hauts, nous suggérons ce qui suit :

- Au dirigeant de l'OCC de céder une partie des immobilisations non directement utilisées par l'entreprise afin d'accroître ses disponibles pour améliorer son fonds de roulement et établir son équilibre Financier.
- A l'Etat propriétaire de l'Entreprise, d'accorder des subventions d'exploitation conséquentes pour accroître ses capitaux propres, afin que l'OCC soit indépendante Financièrement.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. BLADORNE, L'entreprise dans le circuit économique, éd. Blonder Gay, Bruxelles, 1994.
2. CONSO, P., L'entreprise en 20 leçons : stratégies, gestion, fonctionnement, éd. Dunod, Paris, 2003.
3. ENTNER, F., Micro économie, 1991.
4. FAYOL, H., Administration industrielle et générale, éd. Dunod, Paris, 1916.
5. GRAWITZ, M., Méthodes en sciences sociales, Dalloz, Paris, 1974.
6. MEYER, Gestion budgétaire, Paris, éd. Dunod, 1976.
7. OMOMBO, O., Pour une croissance économique de la République Démocratique du Congo : une approche méthodique, éd. CEDI, Kinshasa, 2000.
8. VARIAN, H.R., Introduction à la micro économie, 2^{ème} éd. De Boeck-Wesmall, S.A, 1994.
9. VERHULST A., Cours d'Economie de l'entreprise, éd. CRP, Kinshasa,
10. VERHULST, A., Comptabilité élémentaire, MCRP, Kinshasa, 1986.

II. NOTES DE COURS

1. KALUMBU, S. Cours d'Analyse financière, G3 Economie, UPN, 2010-2011, inédit
2. KASONGO, M., Cours de question des entreprises publiques, L2 Economie, UPN, Kinshasa, 2011.
3. LUTUTALA M., Notes de cours de Méthodes de recherche scientifique en sciences sociales, G2 Economie, FASEG, UNIKIN, 2006-2007.
4. MVUDI M., Cours d'Economie politique II, 2^{ème} graduat Economie, FASEG, UNIKIN, 2004-2005.

III. Autre document

1. Journal officiel de la RDC, Loi n°73-002 du 06 janvier 1977.

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENTS.....	III
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	IV
LISTE DE TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	V
INTRODUCTION	1
1. PROBLEMATIQUE.....	1
2. HYPOTHESES.....	2
3. CHOIX ET INTERET DU SUJET	2
4. METHODOLOGIE DU TRAVAIL	3
<i>a. Méthodes</i>	<i>3</i>
<i>b. Techniques</i>	<i>3</i>
5. DELIMITATION DU SUJET	4
6. CANEVAS DU TRAVAIL.....	4
CHAPITRE I : THEORIE CONCEPTUELLE	5
SECTION 1 : NOTIONS SUR L'EQUILIBRE FINANCIER.....	5
<i>1.1 Le fond de roulement (FR).....</i>	<i>5</i>
<i>1.1.1 définition</i>	<i>5</i>
<i>1.2 Modes de calcul du FR.....</i>	<i>5</i>
<i>1.1.4. Appréciation niveau de FR.....</i>	<i>7</i>
<i>1.2.2. Définition des BFR</i>	<i>10</i>
<i>1.2.3 Type de BFR.....</i>	<i>10</i>
<i>1.2.3.1 les besoins en FR et leur mode de calcul</i>	<i>11</i>
<i>1.3. La trésorerie</i>	<i>12</i>
<i>1.3 .1. Définition.....</i>	<i>12</i>
<i>1.3.2. Rôle importance et objectif.....</i>	<i>13</i>
<i>1.3.3. Sorte et mode de calcul de la trésorerie.....</i>	<i>14</i>
<i>1.3.4. Appréciation de la trésorerie</i>	<i>16</i>
<i>1.3.5. Notions de budget de trésorerie</i>	<i>18</i>
SECTION 2 : L'ENTREPRISE	19
2.1. Définition.....	19
2..2. Mission	20
2..3. Rôle de l'entreprise	20
2..3.1. Rôle économique.....	20
2.3.2. Rôle social	21

2.3.3. Rôle technique.....	21
2.4. Classification de l'entreprise	21
2.4.1. Les entreprises privées	21
2.4.2. Entreprises mixtes	21
2.4.3. Les entreprises publiques	22
2.4.3.1. Définition.....	22
2.3.4.2. Définition légale	22
2.3.4.3. Missions et importance des entreprises publiques	23
2.4. Fonctions de l'entreprise	24
2.4.1. Fonction administrative	25
2.4.2. Fonction financière.....	25
2.4.3. La fonction technique.....	25
2.4.4. Fonction comptable	26
2.4.5. Fonction commerciale	26
2.4.6. Fonction de sécurité	26
2.5. Objectifs de l'entreprise	26
SECTION 3 : GENERALITES SUR LES MONOPOLES.....	27
3.1. Définition.....	27
3.2. Origine du monopole.....	28
3.3. Caractéristiques du monopole	29
3.4. Les formes de monopole	30
3.5. Politique de tarification discriminatoire.....	31
3.6. Equilibre au monopoleur.....	33
3.7. Le monopole public	35
CHAPITRE II: PRESENTATION DE L'OFFICE CONGOLAIS DE CONTROLE	36
II.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	36
II.2. APERÇU HISTORIQUE.....	36
II.3. MISSIONS	37
II.3.1. Différents types de contrôle	38
II.3.1.1. Le contrôle de qualité.....	38
II.3.1.2. Le contrôle de quantité	39
II.3.1.3. Le contrôle de prix.....	39
II.3.2. Lieux et moment de contrôle	40
II.3.3. Moyens d'accomplissement de missions	41
II.4. Nature juridique	42
II.5. Structure organique	42
II.5.1. Organigramme général de l'O.C.C.	43
II.5.2.2. Le Conseil d'Administration	44
II.5.2.3. Le Comité de Gestion	44
II.5.2.4. La Délégation Générale.....	44

<i>II.6. Structure fonctionnelle.....</i>	<i>45</i>
<i>II.6.1. Départements Centraux (D.C.).....</i>	<i>45</i>
<i>II.6.2. Département Administratif (D.A.).....</i>	<i>45</i>
<i>II.6.3. Département Contrôle des Exportations (D.C.E.).....</i>	<i>45</i>
<i>II.6.4. Département Commissariat d'Avaries (D.C.A.).....</i>	<i>45</i>
<i>II.6.5. Département financier.....</i>	<i>46</i>
<i>II.6.6. Département Etudes et Organisation (D.E.O.).....</i>	<i>46</i>
<i>II.6.7. Département de Laboratoire (D.L.).....</i>	<i>46</i>
<i>II.6.8. Département Contrôle Technique (D.C.T.).....</i>	<i>47</i>
<i>II.6.9. Département Information (D.I.).....</i>	<i>47</i>
<i>II.6.10. Département Contrôle des Produits Locaux (D.C.P.L.).....</i>	<i>47</i>
<i>II.6.11. Département des Services Généraux (D.SSG.).....</i>	<i>48</i>
<i>II.6.12. Département de (Audit et Inspection (D.A.L).....</i>	<i>48</i>
<i>II.6.12.1. Départements provinciaux.....</i>	<i>49</i>
CHAPITRE III : ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER DE L'OCC	50
SECTION 1: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERES BRUTES DE L'OCC ET DES TAUX D'ECHANGE SELON LA BANQUE CENTRALE DU CONGO DE 2008 A 2011.....	50
1.1. <i>Retraitement des matériels d'analyse.....</i>	<i>50</i>
SECTION 2 : CALCUL DE L'EQUILIBRE FINANCIER	71
2.1.1. <i>CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT PAR HAUT DU BILAN.....</i>	<i>71</i>
2.1.2. <i>CALCUL DU FONDS DEROULEMENT PAR LE BAS DU BILAN</i>	<i>72</i>
2.2. <i>Calcul du besoin en fonds déroulement (B.F.R).....</i>	<i>73</i>
2.3. <i>Calcul de la trésorerie nette</i>	<i>74</i>
CONCLUSION	75
BIBLIOGRAPHIE.....	77
TABLE DES MATIERES.....	78